



Le français sur Internet :

*au cœur de
l'identité
canadienne et
de l'économie
du savoir*

*Étude de suivi de la
Commissaire aux
langues officielles*

*Auteur : Alain Clavet
Mars 2002*

SOMMAIRE

La mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* par le gouvernement du Canada ne peut se permettre de faire l'économie d'une stratégie intégrée, d'un plan d'action ciblé et des investissements requis, fondés sur une vision globale des enjeux visant à promouvoir le français sur Internet. En août 1999, la Commissaire aux langues officielles a publié une étude intitulée *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*.¹ Cette étude spéciale comportait douze recommandations au gouvernement du Canada afin d'établir le cadre politique, la stratégie et les investissements nécessaires pour accroître l'usage d'Internet en français. La présente étude de suivi, *Le français sur Internet : au cœur de l'identité canadienne et de l'économie du savoir*, visait en premier lieu à évaluer l'état de mise en œuvre par le gouvernement du Canada de ces recommandations. Or, si certains progrès ont été accomplis, beaucoup reste à faire. Il faut le dire sans ambages, la performance du gouvernement du Canada relativement au français sur Internet ne répond pas aux attentes car moins de la moitié des recommandations de l'étude spéciale de 1999 ont connu un suivi véritable, d'où la nécessité de la présente étude.

Une fois ce constat établi, la présente étude va au-delà de celle de 1999 et fait état de la problématique actuelle entourant les questions relatives au français sur Internet. Elle donne ainsi l'occasion de faire le point sur les nombreux changements qui ont affecté les diverses technologies Internet ou sur les usages qui ont pu se développer dans le réseau des réseaux. Cette évaluation de la situation permet à la Commissaire aux langues officielles de formuler un jugement général et d'en tirer matière à de nouvelles recommandations. L'étude propose donc au gouvernement une réflexion, et recommande des pistes d'action sur la problématique, le cadre politique, la masse critique de contenus, les industries de la langue et la politique étrangère du Canada en vue du respect du principe canadien de la dualité linguistique sur Internet. Il en va non seulement d'un principe juridique et constitutionnel propre au Canada, mais aussi de l'image qu'il veut projeter dans le monde, sans mentionner un facteur important de croissance économique.

Internet, maintenant au cœur des réseaux de communications, constitue le théâtre du gouvernement en direct et la source de transformations majeures d'ordre linguistique, social, culturel et économique dans la société canadienne. Le gouvernement du Canada doit s'assurer que son développement tiendra compte de la dualité linguistique canadienne. Plus spécifiquement, les 19 recommandations de l'étude visent d'abord à favoriser l'émergence

d'une vision globale et un cadre de gouvernance cohérent relativement au français sur Internet. Le ministre de l'Industrie et le Secrétariat du Conseil du Trésor y sont particulièrement interpellés en tant qu'acteurs clés d'une telle gouvernance (Recommandations 1 à 3). Les autres recommandations s'articulent par la suite autour de trois axes stratégiques de développement de la dualité linguistique sur Internet : le développement d'une masse critique de contenus en français sur Internet; le déploiement des industries de la langue; les enjeux de la politique étrangère canadienne.

Dans le premier axe, les recommandations portent notamment sur la production de contenus; la formation des gestionnaires de réseaux; la qualité linguistique des sites fédéraux; la numérisation des collections fédérales et l'adoption d'une stratégie pour l'appui au secteur privé œuvrant dans le domaine des contenus (Recommandations 4 à 10). Les recommandations du deuxième axe ont trait à la mise en place généralisée de postes de travail prêts à fonctionner dans les deux langues officielles, à l'appui aux travaux de normalisation, au soutien et à la recherche dans le secteur des industries de la langue, aux achats d'équipement informatique prévus dans les deux langues officielles, et à l'offre sans frais d'outils technolinguistiques sur Internet (Recommandations 11 à 16). Enfin, le troisième axe se consacre aux enjeux de la politique étrangère canadienne et il est recommandé à cet égard de promouvoir une présence adéquate des deux langues officielles sur les sites des ambassades étrangères au Canada, les organismes non gouvernementaux (ONG) et les organisations internationales, l'adoption d'une stratégie internationale pour l'appropriation d'Internet par les pays en voie de développement de la Francophonie, et la création de mécanismes de promotion des langues officielles dans une Amérique intégrée (Recommandations 17 à 19).

La progression du français sur Internet offre au Canada une occasion unique pour affirmer l'identité canadienne et développer l'économie du savoir. Le gouvernement du Canada doit relever le défi !

TABLE DES MATIÈRES

<i>SOMMAIRE</i>iii
<i>INTRODUCTION</i>	1
<i>PROBLÉMATIQUE</i>	3
Au Canada	3
Ailleurs dans le monde	3
<i>CADRE DE GOUVERNANCE</i>	7
<i>AXES STRATÉGIQUES POUR LE FRANÇAIS SUR INTERNET</i>	11
Premier axe stratégique : le développement d'une masse critique de contenus en français sur Internet	11
Production de contenus	11
Traduction de contenus	15
Numérisation	17
Modalités d'accès	18
Deuxième axe stratégique : le déploiement des industries de la langue	21
Normes	21
Traitement informatique des langues officielles	23
Soutien stratégique aux industries de la langue	24
Troisième axe stratégique : les enjeux de la politique étrangère canadienne	29
Vitrine : culture et valeurs canadiennes sur Internet	29
Connectivité et diversité linguistique	30
<i>CONCLUSION</i>	35
<i>RECOMMANDATIONS PAR THÈME</i>	37
<i>RECOMMANDATIONS PAR CENTRE DE RESPONSABILITÉ</i>	39
<i>BIBLIOGRAPHIE</i>	41
<i>NOTES</i>	45
<i>LISTE DES SCHÉMAS</i>	49
<i>ANNEXES</i>	
A Le cadre constitutionnel et législatif	51
B Liste des institutions et organismes mis à contribution	52
C Par delà le dédale des acteurs : la nécessité d'une vision globale	53

INTRODUCTION

La révolution numérique influence à un rythme de plus en plus rapide les façons de faire du gouvernement du Canada. Les principaux services fédéraux seront offerts directement aux citoyennes et citoyens au moyen d'Internet d'ici 2005. Les sites Internet transactionnels permettront d'acheter, d'interroger des banques de données, de produire des formulaires et de recueillir des informations sur une multitude de sujets. Le citoyen se verra offrir une liberté de choix et d'usage plus grande quant à l'ensemble des services du gouvernement fédéral. Le passage d'un système de services fondé sur la demande à une offre de services 24 heures par jour et 7 jours par semaine suscitera un véritable changement de paradigme de la prestation des services fédéraux. La structure du gouvernement fédéral, les façons de travailler, la circulation de l'information, la langue de service et la langue de travail se voient fortement modifiées par l'impact d'une utilisation massive et quotidienne d'Internet.

Les conséquences de la révolution numérique sur la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* sont considérables puisqu'elles touchent directement la prestation des services fédéraux (la partie IV de la *Loi*) et la langue de travail de la fonction publique (la partie V). Mais elles le sont aussi en raison de la partie VII de cette *Loi* qui précise que le gouvernement fédéral s'engage à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. Le principe de la dualité linguistique doit donc être nettement réitéré dans Internet (voir l'annexe A).

La présente étude, *Le français sur Internet : au cœur de l'identité canadienne et de l'économie du savoir*, donne suite à celle publiée en août 1999 : *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*. Elle évalue l'état de la mise en œuvre par le gouvernement du Canada des douze recommandations formulées par la Commissaire en 1999, et met ensuite à jour la problématique entourant les développements du français sur Internet. Finalement, elle recommande des pistes d'action afin que le gouvernement assure le plein respect et la promotion de la dualité linguistique canadienne, comme l'une des valeurs fondatrices du Canada, sur le réseau des réseaux. En s'engageant dans cette voie de façon active, non seulement le gouvernement du Canada répondra-t-il aux exigences découlant de la dualité linguistique canadienne, mais il mettra à profit le formidable atout, tant économique que culturel, que représente pour le Canada la visibilité de nos deux langues officielles sur Internet.

MÉTHODOLOGIE

Le 1^{er} décembre 1999, le gouvernement du Canada répondait à l'étude de la Commissaire, publiée en août de la même année, en détaillant les engagements qu'il entendait prendre pour mettre en œuvre les douze recommandations qu'elle contenait.² En décembre 2001, donnant suite à la demande du Commissariat, il faisait état de la réalisation de ces engagements. La présente étude de suivi tient compte de ces renseignements, recueillis par voie écrite et aussi au moyen d'entrevues réalisées dans les ministères visés par les recommandations. Ces données permettent

de dresser un bilan de l'état de mise en œuvre des recommandations.

Les réflexions sur l'état actuel de la question ont été nourries par les expertises et les ressources documentaires de divers organismes et institutions (liste à l'annexe B). En plus de l'analyse

documentaire de plusieurs mémoires et études cités en bibliographie, notre examen s'est aussi enrichi d'entretiens que nous avons eus avec plusieurs universitaires, chercheurs et experts gouvernementaux et de l'entreprise privée.

PROBLÉMATIQUE

AU CANADA

Par rapport au reste du monde, le Canada dispose de l'un des réseaux de fibre optique les plus avancés, et les tarifs d'accès à Internet y sont parmi les plus bas. C'est aussi le premier grand pays à avoir branché toutes ses écoles et bibliothèques à Internet. Le Canada se place dans le peloton de tête des pays les plus branchés du G8 : le taux de pénétration d'Internet approche 45 %, ce qui le place au troisième rang du G-8, derrière les États-Unis (60 %) et le Royaume-Uni (55 %).³ Selon Statistique Canada, un ménage sur deux (51 %) comptait, en 2001, au moins un membre qui utilisait Internet régulièrement. Le taux de pénétration d'Internet est en hausse dans toutes les provinces, mais c'est au Québec qu'il demeure le plus bas (44 %). Statistique Canada observe que « les francophones sont moins susceptibles d'utiliser Internet que les anglophones »,⁴ ce qui soulève immédiatement la question de l'importance du fait linguistique. En effet, le 44 % des Canadiens et Canadiennes francophones doit se comparer à 58 % des anglophones⁵ qui utilisent Internet, et la tendance actuelle semble indiquer que le fossé numérique entre francophones et anglophones pourrait s'accroître. Le Québec présente aussi le plus faible taux d'utilisation d'Internet chez les jeunes de 15 à 24 ans, soit 77 % contre 87 % en Ontario et 92 % en Colombie-Britannique.⁶

Pour expliquer cet écart, certains évoquent un sous-développement de la connectivité haute vitesse au Québec, c'est-à-dire de la capacité d'une distribution rapide d'Internet, comparativement à d'autres régions du Canada. Pourtant, le câble et le raccordement Internet rapide par téléphone est bien disponible au Québec

comme ailleurs au Canada.⁷ Plutôt que les infrastructures, il semble plus judicieux d'examiner la question des contenus. « Ce taux d'utilisation inférieur observé au Québec pourrait être attribuable à l'hésitation des francophones à naviguer sur un réseau dont le contenu est affiché en grande partie en anglais. D'après l'ESG [Enquête sociale générale 2000 de Statistique Canada], les jeunes francophones se disent moins satisfaits que les jeunes anglophones du contenu auquel ils ont accès dans leur langue maternelle. Ainsi, pratiquement tous les jeunes internautes anglophones estiment qu'il y a suffisamment de contenu de langue anglaise, alors que seulement 59 % des internautes francophones considèrent qu'il y a suffisamment de contenu affiché en français (...) ». ⁸ Une étude du Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO) indique également que les répondants québécois dont la langue maternelle est le français avaient en 2000 une propension plus faible (38 %) pour l'utilisation d'Internet que les non-francophones (49 %).⁹ Pourtant, 61 % des Canadiens et Canadiennes affirment qu'il est très important de pouvoir utiliser Internet dans les deux langues officielles.¹⁰ L'introduction des nouvelles technologies risque ainsi d'engendrer de nouvelles inégalités au Canada; il importe donc de minimiser les conséquences négatives de ces transformations techniques.

AILLEURS DANS LE MONDE

Internet compte aujourd'hui un demi-milliard d'utilisateurs de par le monde, et ce chiffre continue d'augmenter rapidement. Si le réseau des réseaux ne connaît pas de

frontières, sa géographie peut néanmoins se définir par la distribution de ses utilisateurs et la nature des contenus publiés sur la Toile. Pendant longtemps, Internet a pris les allures d'une entité relativement homogène du fait de la prépondérance des contenus en anglais. Or, ces dernières années, Internet a gagné beaucoup de terrain en Europe et en Asie, tant et si bien qu'on estime que le réseau comptera un milliard d'utilisateurs en 2005, dont 700 millions hors de l'Amérique du Nord. À l'évidence, Internet est appelé à devenir plus multiculturel et multilingue.

Le déploiement accéléré d'Internet hors de l'Amérique du Nord correspond donc à une plus grande diversité linguistique des utilisateurs et des contenus. Actuellement, près de la moitié des internautes sont de langue maternelle anglaise mais cette proportion ne peut que diminuer désormais. Diverses études font état de la progression de la diversité linguistique sur Internet; elles démontrent également que le français occupe une proportion d'environ 2 % des contenus disponibles.¹¹ Cette question du plurilinguisme dans la société de l'information a d'ailleurs fait l'objet d'un colloque organisé par l'UNESCO en mars 2001.¹² De même, les effets de la diversité linguistique sur l'inforoute se font sentir en matière de commerce électronique. Par exemple, on estime qu'en 2003, 61 % des transactions électroniques au détail auront lieu entre des acteurs dont l'un, au moins, n'aura

pas l'anglais comme langue première. Ce taux sera un peu plus élevé (63 %) en ce qui concerne les transactions interentreprises.¹³

La progression spectaculaire d'Internet à l'échelle planétaire n'a pas encore réussi à réduire le fossé numérique. La situation des infopauvres résulte de nombreux facteurs, à la fois linguistiques, politiques, culturels, économiques et technologiques. Soulignons que cette inégalité dans l'accès aux technologies de l'information existe non seulement entre les pays mais aussi à l'intérieur même de ceux-ci. En effet, dans de nombreux cas, la connectivité Internet n'existe que dans les capitales ou les grandes villes et n'est généralement qu'à la portée des classes aisées.

La question du fossé numérique, tout comme celle de la diversité linguistique et culturelle sur les réseaux d'information, suscite un vif intérêt de la part de nombreuses organisations internationales, à commencer par l'UNESCO, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) et le G8. Au Sommet Kyushu-Okinawa (juillet 2000), les chefs d'État du G-8 ont adopté la *Charte sur la société mondiale de l'information*, laquelle indique que les technologies de l'information doivent être notamment mises au service de la diversité culturelle. En parallèle, le Sommet a souligné l'importance de ces technologies pour la croissance de l'économie mondiale. Or, le marché du génie linguistique représente, au Canada

et dans le monde, un secteur industriel en pleine expansion et cette progression ne saura que s'accélérer dans l'avenir sous l'influence de la croissance du nombre d'utilisateurs d'Internet, de la diversité linguistique sur Internet et des outils linguistiques de plus en plus présents sur la Toile. Quant à la Francophonie multilatérale, elle n'est pas demeurée indifférente à ces questions. Ses efforts en faveur de la présence du français sur les inforoutes s'inscrivent dans le contexte

plus général de l'appui au plurilinguisme et de la démocratisation de l'accès aux inforoutes.

Ainsi, la progression du français sur Internet comporte à la fois des dimensions canadiennes et internationales, et le Canada se doit d'agir à ces deux niveaux. Une véritable prise en compte de la dualité linguistique sur Internet par le gouvernement du Canada exige un cadre de gouvernance adéquat, et une stratégie cohérente et intégrée d'actions.

CADRE DE GOUVERNANCE

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : s'assure que tout cadre politique et toute action du gouvernement fédéral relatifs à l'Internet affirment la dualité linguistique comme l'un de ses principes directeurs et comportent l'obligation de créer un volume d'information d'une qualité et d'une pertinence suffisantes pour assurer des échanges fructueux en langue française (rec. 1).

Dans sa réponse à la recommandation 1 de l'étude de 1999, le gouvernement s'est engagé à ce que le Comité des sous-ministres responsable des langues officielles (CSMLO) entreprenne des démarches afin de réaffirmer l'importance de la dualité linguistique sur Internet dans tous les ministères et organismes. En février 2000, ce Comité se donnait comme priorité de veiller au respect des objectifs de la *Loi sur les langues officielles* dans les communications gouvernementales par Internet et d'élaborer des échéanciers sur cette question. La coordination de la réponse gouvernementale a été attribuée au sous-ministre du Patrimoine canadien.

Dans ce contexte, Patrimoine canadien a créé un Groupe de travail interministériel sur le français sur Internet (GTIFI), qui vise à favoriser l'utilisation accrue du français par les institutions fédérales sur Internet en coordonnant les actions requises par divers ministères et organismes dont Patrimoine canadien, le Secrétariat du Conseil du

Trésor, Industrie Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le Comité s'est réuni à quelques reprises afin de discuter, suite aux recommandations 4 et 5 de l'étude de 1999, des questions relatives à la traduction et à la numérisation.¹⁴ Le GTIFI a aussi commandé une étude afin d'évaluer les besoins de traduction des ministères suscités par Internet. Cette étude n'a malheureusement pas été terminée.

Le Comité de concertation technolinguistique (CCT) a aussi été mis en place afin d'appuyer les travaux du GTIFI et donner suite à la recommandation 8 de l'étude de 1999 qui visait à favoriser la recherche et le développement d'outils technolinguistiques et à la recommandation 9 qui précise que le gouvernement du Canada doit rendre disponibles sans frais sur Internet les outils langagiers qui sont sa propriété.¹⁵ À cette fin le CCT a tenu, le 7 mars 2000, une *Table ronde : Industrie de la langue : orientations stratégiques* afin de déterminer l'état de la situation des industries de la langue au Canada. Cette table ronde et ses suivis ont permis de faire un inventaire des outils technolinguistiques nécessaires au français sur Internet et d'affirmer l'importance de l'appui du Canada aux organismes de normalisation internationale et de favoriser l'achat, par le gouvernement du Canada, de produits technolinguistiques canadiens. Le Comité a aussi présenté sept projets au Gouvernement en direct (GED), dont l'un de traduction assistée.¹⁶ Le GED, qui ne semble pas accorder une priorité particulière à la recherche pour favoriser la dualité

linguistique sur Internet, a refusé les projets. Une étude a notamment été commandée sur la possibilité d'offrir sans frais sur Internet la banque de terminologie, *Termium*. Nous le verrons plus loin, cette étude n'a pas débouché sur une action concrète.¹⁷

À ces mécanismes interministériels s'ajoutent ceux de niveau ministériel, tel que le Comité ministériel du français sur Internet d'Industrie Canada. Le dédale des organismes, des programmes et des initiatives formant le cadre de gouvernance actuel du français sur Internet du gouvernement fédéral se complexifie encore davantage si l'on tient compte également du niveau international. Indiquons uniquement : le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international; l'Institut pour la connectivité dans les Amériques du Centre de recherches pour le développement international (CRDI); le Centre international pour le développement de l'infrastructure en français (CIDIF) (voir l'annexe C).

D'autres mécanismes ont été mis à contribution. Le Sous-comité responsable de la gestion de l'information (SCGI) du Secrétariat du Conseil du Trésor devait servir d'outil administratif pour donner suite aux décisions et orientations du CSMLO. Tous ces mécanismes ont permis le début d'une réflexion sur la problématique du français sur Internet mais il nous apparaît cependant, de façon générale, que ces comités ont produit peu de résultats concrets. Ce qui semble faire défaut, c'est un message clair et convaincant du gouvernement du Canada statuant que la dualité linguistique doit devenir un principe

directeur de l'ensemble des initiatives fédérales sur Internet. La vision par trop limitée des organismes et ministères fédéraux consiste à cantonner la dualité linguistique à la traduction des contenus afin de les publier dans les deux langues officielles. Une vision globale devrait être élaborée, au sein des plus hauts secteurs de responsabilité du gouvernement, et transmise à l'ensemble de l'appareil fédéral.

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : élabore, d'ici le 1^{er} juillet 2000, une stratégie intégrée à l'égard de la présence et de la qualité de contenus et de services en français sur Internet et des mécanismes de contrôle visant à en assurer une mise en œuvre efficace (rec. 2).

Une stratégie intégrée à l'égard de la présence et de la qualité de contenus et de services en français sur Internet était recommandée par la Commissaire aux langues officielles pour juillet 2000. Deux années se sont écoulées depuis lors, et cette stratégie n'a toujours pas été élaborée. Le gouvernement du Canada a mis en place un certain nombre de mécanismes, qui ont chacun leur mérite, mais ces multiples initiatives aboutissent à un véritable dédale d'organismes et de programmes. Une stratégie d'ensemble s'avère urgente.

Le 25 avril 2001, le Premier ministre du Canada accordait des responsabilités accrues au président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires

intergouvernementales en matière de coordination des dossiers touchant les langues officielles. Le ministre a le mandat d'envisager de nouvelles mesures afin que la dualité linguistique soit reconnue dans les faits comme un élément fondamental de l'identité canadienne et un dossier de première importance pour le gouvernement du Canada.¹⁸ Dans ce contexte, un groupe de référence de plusieurs ministres a été constitué. Le Comité des sous-ministres responsable des langues officielles a pour sa part créé un comité d'appui.

Dans la foulée de ces changements importants, le GTIFI et le CCT ont cessé leurs activités et le Comité de concertation interministérielle sur les industries de la langue (CCIIL) a été créé par le Secrétariat du Conseil du Trésor en novembre 2001. Ce comité comporte des représentants de la haute fonction publique du Conseil du Trésor, des Affaires étrangères et du Commerce international, du Bureau de la traduction, du Conseil national de recherches du Canada, de Patrimoine canadien et d'Industrie Canada. Les membres du comité ont le mandat d'examiner les questions stratégiques relatives à la recherche et au développement industriel dans le domaine de la linguistique informatique, avec l'appui d'un sous-groupe de travail sur les ressources humaines et d'un sous-groupe de travail sur le développement économique et l'innovation. Reste à suivre maintenant les travaux de cette nouvelle structure de gouvernance et d'en espérer des résultats concrets.

Nous réitérons la nécessité pour le gouvernement fédéral d'énoncer une stratégie intégrée, comprenant des

mécanismes d'imputabilité et des ressources adéquates. Ceci exige un lieu d'orientations stratégiques au niveau administratif quant à l'ensemble des interventions du gouvernement du Canada sur les langues officielles sur Internet. Compte tenu du fait que le Secrétariat du Conseil du Trésor est responsable d'assurer la conformité des programmes fédéraux avec la *Loi sur les langues officielles*, notamment en ce qui a trait à la dualité linguistique sur Internet, et du besoin pressant d'une stratégie intégrée, le CCIIL devrait voir son mandat élargi afin d'atteindre cet objectif.

De plus, nous croyons que la complexité et la rapidité avec lesquelles se développe Internet et l'importance de ses répercussions dans l'ensemble de la société canadienne exigent que le gouvernement du Canada fasse appel à des experts et intervenants de haut niveau dans le cadre d'un comité consultatif canadien des langues officielles sur Internet, afin de nourrir sa stratégie et d'assurer sa pertinence. Le comité pourrait être composé d'intervenants du secteur privé des industries de la langue, de chercheurs et de représentants des principaux groupes d'intérêt concernés. Un tel comité, relevant du ministre de l'Industrie à titre de responsable fédéral d'Internet, devrait dans le cadre d'un mandat de deux ans, déposer un rapport recommandant au gouvernement du Canada des projets structurants pour le développement de l'économie du savoir par la mise en valeur du français et de l'anglais sur Internet.

Enfin, le cadre de gouvernance de la dualité linguistique sur Internet ne saurait être complet sans une concertation fédérale-provinciale régulière. Ceci nous

apparaît indispensable en regard du partage des responsabilités et des actions complémentaires des divers niveaux de gouvernements, notamment celui du Québec, cœur de la francophonie canadienne. Le 19 mai 2000 s'est tenue à Montréal une première réunion sur la question du français sur Internet. Cette rencontre a permis à divers représentants et représentantes de ministères canadiens et québécois d'échanger sur des possibilités de collaboration. Des points de convergence sont bientôt apparus en ce qui a trait à l'harmonisation des pratiques, à la certification des logiciels de langue française, et à l'importance d'une plus grande coordination des actions pour favoriser l'usage d'Internet en français. Ce forum aurait avantage à se réunir annuellement, et à inclure des représentants et représentantes de ministères d'autres gouvernements provinciaux. Il permettrait de traiter de questions globales dans le respect des compétences respectives. L'existence de ressources destinées à la coordination et à la facilitation de la coopération intergouvernementale sur les affaires francophones canadiennes, depuis décembre 2001, pourrait d'ailleurs offrir un cadre pour cette concertation.

RECOMMANDATION 1

La Commissaire aux langues officielles recommande que le ministre de l'Industrie crée un Comité consultatif canadien des langues officielles sur Internet, doté d'un mandat de deux ans, afin de recommander au gouvernement du Canada des mesures structurantes pour le développement de l'économie du savoir par la mise en valeur du français et de l'anglais sur Internet.

RECOMMANDATION 2

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor mette en place un cadre de gouvernance cohérent, continu et intégré, assorti de mécanismes permanents d'imputabilité et de suivis afin d'assurer la dualité linguistique sur Internet et notamment pour le Gouvernement en direct (GED).

RECOMMANDATION 3

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Comité de concertation interministérielle sur les industries de la langue (CCIL) du Secrétariat du Conseil du Trésor devienne, dans le contexte d'un mandat élargi pour une stratégie intégrée, le *Comité stratégique pour le français sur Internet* (CSFI).

AXES STRATÉGIQUES POUR LE FRANÇAIS SUR INTERNET

La suite de notre bilan des recommandations de l'étude de 1999 sera incluse dans les trois axes stratégiques suivants, lesquels nous apparaissent essentiels à un usage accru du français sur Internet : l'accélération de la création de contenus en français sur Internet afin d'atteindre une masse critique favorisant son utilisation dans cette langue; le développement des industries de la langue qui permettent de créer et de mettre en marché les outils technolinguistiques facilitant l'utilisation d'Internet en français; une politique étrangère qui tient compte de la dualité linguistique dans l'ensemble de ses composantes.

PREMIER AXE STRATÉGIQUE : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MASSE CRITIQUE DE CONTENUS EN FRANÇAIS SUR INTERNET

Afin de favoriser une utilisation accrue d'Internet en français par les internautes canadiens, il importe qu'une masse documentaire suffisante et de qualité soit accessible sur Internet. Or, le gouvernement du Canada, par sa taille et ses multiples responsabilités, constitue l'un des principaux producteurs d'information au Canada. Les sites Internet fédéraux sont largement consultés : le portail du gouvernement du Canada¹⁹ et le site Strategis,²⁰ par exemple, sont visités des millions de fois par mois. Plus de 44 % des foyers canadiens branchés à Internet consultent des sites gouvernementaux, selon une enquête de PricewaterhouseCoopers,²¹ et de ce nombre la majorité consulte régulièrement des sites des ministères et organismes du gouvernement du Canada. Le Canada se place en fait parmi les cinq premiers pays quant à la fréquentation des sites gouvernementaux.²²

La masse critique de contenus peut se développer selon quatre secteurs principaux d'intervention : la production de contenus, la traduction, la numérisation et les modalités d'accès. Les institutions fédérales génèrent une grande quantité de contenus et ce, sur tous les aspects de la vie en société. Une stratégie d'actions cohérentes fondées sur ces quatre champs d'action permettrait une hausse significative de la quantité et de la qualité des contenus en français sur Internet. Cette richesse documentaire encouragerait d'autant l'utilisation d'Internet en français.

PRODUCTION DE CONTENUS

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : s'assure que tout cadre politique et toute action du gouvernement fédéral relatifs à l'Internet affirment la dualité linguistique comme l'un de ses principes directeurs et (volet 2) comportent l'obligation de créer un volume d'information d'une qualité et d'une pertinence suffisantes pour assurer des échanges fructueux en langue française (rec. 1).

Dans sa réponse au deuxième volet de la recommandation 1 de l'étude de 1999, le gouvernement du Canada souligne l'apport d'Industrie Canada au développement de contenus éducatifs, dans le cadre notamment du Réseau scolaire canadien, appelé aussi Rescol. Les activités de Rescol favorisent la croissance du contenu en français dans Internet et surtout l'appropriation d'Internet par les élèves

francophones du Canada; Schoolnet vise les mêmes objectifs pour les élèves anglophones du pays.

Notons, par exemple, que le programme Rescol à la source a permis la réalisation de plus de 3 500 projets de production de contenus en français.

Les mécanismes sont en place et les technologies sont au point et pourraient être exportables vers d'autres ministères fédéraux.

Par ailleurs, si l'on examine l'initiative du Secrétariat du Conseil du Trésor relative à une *Politique sur la production de textes dans les deux langues officielles* ainsi que la *Politique concernant l'utilisation des langues officielles sur les réseaux informatiques*,²³ on note que ces documents ne soulignent pas l'importance qu'une portion significative des documents soit conçue en français. La langue française ne devrait pas se limiter, de façon générale, à n'être qu'une langue de traduction. En fait, on peut s'interroger sur l'écart qui existe, au sein des institutions fédérales, entre la proportion de documents créés en langue française et la proportion de fonctionnaires fédéraux francophones. Le volume global des traductions livrées par le Bureau de la traduction est à plus de 80 % vers le français. Or, les fonctionnaires fédéraux de langue française représentent 27 % de l'ensemble des institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles*. Cet écart devient un indicateur du déficit relatif de la langue de travail des fonctionnaires de langue française. La langue de travail des fonctionnaires fédéraux francophones est, en effet, trop

souvent l'anglais. Le gouvernement du Canada doit favoriser l'exercice du droit à la langue de travail, car un droit non exercé devient rapidement un droit sans contenu et sans réalité.

De façon plus générale, nous sommes d'avis que l'État fédéral doit appuyer la création de contenus originaux de langue française sur Internet, au même titre qu'il l'a fait dans le secteur de la production télévisuelle.²⁴ En matière culturelle, des pas ont été faits dans cette direction. Soulignons, en effet, l'appui au contenu culturel dans les nouveaux médias par la redéfinition du programme de Téléfilm Canada qui lançait, le 6 décembre 2001, le *Fonds des nouveaux médias*. Ce Fonds vise à soutenir la création de produits nouveaux médias s'adressant au public, et à rehausser l'image et la présence de ces produits sur Internet. Les principes généraux du Fonds indiquent que l'aide doit être notamment attribuée selon des critères linguistiques : le tiers de l'aide à la production et la moitié de celle dédiée à la distribution et au développement doivent être versés à des projets de langue française.

De tels critères linguistiques ne sont toutefois pas inclus dans tous les programmes de financement de production de contenus canadiens numériques. Ainsi, le 20 décembre 2001, le Réseau canadien pour l'avancement de la recherche, de l'industrie et de l'enseignement (CANARIE Inc.) lançait, grâce à l'appui de Patrimoine canadien, le Programme de recherche appliquée sur les médias interactifs (RAMI). Ce programme a pour but d'intensifier l'innovation dans les secteurs du numérique et de faire de l'industrie des nouveaux médias, des organisations artistiques et

culturelles ainsi que des artistes indépendants du Canada, de véritables chefs de file mondiaux dans l'élaboration et l'exploitation de contenu électronique. Les contenus culturels conçus pour la diffusion à large bande enrichiront la masse critique de contenus culturels canadiens sur Internet.²⁵ Il est cependant dommage que les critères du programme RAMI n'indiquent pas l'importance de favoriser la création de contenus nouveaux en français et en anglais. Cela constitue pourtant l'un des objectifs principaux de l'Initiative sur le contenu culturel canadien numérisé de Patrimoine canadien.

RECOMMANDATION 4

La Commissaire aux langues officielles recommande que Patrimoine canadien s'assure que tous les appuis découlant des programmes de financement de production de contenus canadiens numériques comportent un principe directeur et des critères qui tiennent compte de la dualité linguistique canadienne.

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : développe, en collaboration avec tous les ministères et organismes concernés, une banque de ressources sur Internet pour l'apprentissage du français et de l'anglais, langues secondes (rec. 10).

Depuis plus de trente ans, le gouvernement du Canada investit des sommes importantes afin de favoriser l'apprentissage du français et de l'anglais. Dans ce contexte, de nombreuses méthodes d'apprentissage, banques de données, vidéos pédagogiques et autres ont été produits à même les fonds publics fédéraux. L'ère Internet permet de rendre maintenant accessibles ces ressources et de favoriser ainsi à la fois les langues officielles via Internet et l'apprentissage des langues officielles comme langue seconde. En 1999, la recommandation 10 de notre étude mentionnait l'importance de cette question. Il importe donc de réaliser qu'il s'agit là d'une source importante de contenus sur Internet et d'examiner la question sous cet angle. L'industrie de la formation à distance, notamment via Internet, est en effet devenue un secteur économique en pleine croissance. Des répertoires de ressources sont accessibles en ligne.²⁶ Ainsi, le Canada, par la disponibilité de contenus d'apprentissage en français et en anglais, pourrait jouer un rôle de premier plan dans la formation via Internet.

Les industries de la formation sont évaluées à 2 000 milliards de dollars à l'échelle mondiale et nous sommes d'avis, à l'instar du rapport intitulé *L'évolution de l'apprentissage en ligne dans les collèges et les universités : un défi pancanadien*, qu'un guichet unique national des services éducatifs en ligne devrait être mis en place afin, notamment, de contribuer à la masse critique documentaire en français sur Internet. Un tel projet favoriserait aussi le positionnement stratégique du Canada en ce qui a trait aux marchés de la formation dans les deux langues officielles par voie électronique et représenterait un atout à l'exportation des savoir-faire canadiens.

Patrimoine canadien a aujourd'hui un projet-pilote sur les ressources d'apprentissage des langues officielles comme langue seconde. Industrie Canada, pour sa part, offre depuis deux ans le Coin linguistique, un outil virtuel d'amélioration du français langue maternelle et langue seconde qui fait office de portail vers des ressources linguistiques francophones en ligne. Les universités canadiennes de langue française devraient aussi établir, avec l'aide du gouvernement du Canada, des alliances stratégiques afin d'être partie prenante des industries de la formation.

L'offre directe par Internet de l'ensemble des services fédéraux grâce à l'initiative du Gouvernement en direct (GED), d'abord prévue pour 2004 dans le discours du Trône, est maintenant reportée à 2005. Le GED représente un changement fondamental dans la relation du gouvernement fédéral avec les citoyens et citoyennes. Les ministères et organismes fédéraux doivent repenser leur façon de servir la population et de communiquer avec elle. Or, dans l'état actuel du déploiement de cette initiative gouvernementale fondée sur l'acceptation de projets-pilotes de ministères participants, peu d'efforts semblent dévolus à la conception de projets en français, langue première et non seulement langue de traduction. De plus, les sites du GED sont insuffisamment dotés des outils technolinguistiques favorisant un accès complet en français. Le groupe consultatif sur le Gouvernement en direct, créé en septembre 2001, devrait notamment faire porter ses travaux et réflexions sur les questions du français sur Internet, sur des solutions technolinguistiques afin de cerner les contraintes technologiques en regard

du respect linguistique et culturel des deux langues officielles et sur l'utilisation des services fédéraux en ligne en français. À cette fin, le Secrétariat du Conseil du Trésor devrait inclure la dualité linguistique comme l'un des principes directeurs du Gouvernement en direct (GED).²⁷

RECOMMANDATION 5

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor assure, dans la mise en œuvre du Gouvernement en direct (GED), une part équitable de production de contenus conçus en français.

La formation des gestionnaires de réseaux et de contenus des sites fédéraux, en tant qu'acteurs privilégiés du régime d'application, nous apparaît lacunaire en ce qui a trait à la compréhension des enjeux, droits et responsabilités en matière de langues officielles. Il appert en effet dans nos entrevues que ces gestionnaires ne sont pas toujours sensibilisés à l'importance des questions linguistiques sur Internet et à l'existence de solutions aux problèmes rencontrés. Pourtant, ces gestionnaires doivent prendre des décisions qui ont une incidence directe sur la langue de travail des fonctionnaires et la qualité linguistique des contenus des sites fédéraux. Une formation continue devrait être offerte aux gestionnaires de réseaux et de contenus afin d'accroître leur connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et les conséquences pratiques du principe de la dualité linguistique. Lors de ces formations, on

devrait porter une attention particulière à l'emploi d'outils technolinguistiques adéquats et de méthodes appropriées d'indexation afin de permettre une utilisation optimale des sites gouvernementaux dans l'une ou l'autre des deux langues officielles du Canada.

RECOMMANDATION 6

La Commissaire aux langues officielles recommande que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) offre une formation continue aux gestionnaires de réseaux et de contenus des sites Internet des institutions fédérales afin de les sensibiliser à la question des langues officielles et aux outils technolinguistiques susceptibles de favoriser la production de contenus qui respectent les spécificités des deux langues officielles du Canada.

TRADUCTION DE CONTENUS

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, l'expertise requise pour augmenter le volume et améliorer la qualité de traduction des documents des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet (rec. 4).

L'information destinée à renseigner et à servir les Canadiens et Canadiennes doit bien sûr être publiée sur Internet et dans les deux langues officielles du Canada. Or, cette information est le plus souvent produite en anglais et doit ensuite être traduite. La traduction des contenus vers le français est donc essentielle à l'augmentation de la masse des contenus en français dans Internet.

Les ressources consacrées à la traduction par les ministères et organismes fédéraux sont décentralisées. Ainsi, il s'avère très difficile de connaître le budget global consacré à la traduction. Ces traductions sont faites parfois à l'interne ou par des firmes privées. Une chose est certaine cependant, la demande de traduction s'est beaucoup accrue depuis l'utilisation massive d'Internet par les institutions fédérales. Selon le Bureau de la traduction, l'augmentation annuelle de la demande attribuable à la mondialisation et à Internet est de 15 à 25 %. Nous l'avions indiqué dans l'étude de 1999, l'insuffisance des ressources pour la traduction constitue un frein systémique à la croissance encore plus rapide des contenus dans les deux langues officielles sur les 7 000 sites Internet fédéraux. Or, le Secrétariat du Conseil du Trésor n'a accordé aucune ressource supplémentaire afin de répondre à ces besoins accrus de traduction. Au manque de ressources s'associe aujourd'hui une pénurie de traductrices et traducteurs professionnels.

RECOMMANDATION 7

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor consacre les ressources budgétaires nécessaires afin de permettre aux ministères et aux organismes fédéraux de répondre aux besoins accrus de traduction suscités par la publication de contenus dans les deux langues officielles sur Internet.

Par ailleurs, cette évolution des besoins se situe dans un contexte de rareté relative des traductrices et traducteurs professionnels. Le Bureau de traduction a peine à recruter suffisamment de traducteurs dans les universités canadiennes. En effet, le nombre de programmes de formation de traducteurs et traductrices a diminué au cours des dernières années, et le nombre de diplômés est présentement insuffisant pour répondre aux besoins des gouvernements et de l'industrie. Les besoins du marché sont de l'ordre de 1 000 nouveaux traducteurs par année, alors que les universités n'en diplôment qu'à peine 300.

Conscient de ce problème, le Bureau de la traduction examine les mesures qui pourraient être prises par les secteurs public et privé pour assurer l'offre en traduction au Canada. Le Comité sectoriel de l'industrie canadienne de la traduction soulignait déjà dans son rapport final de 1999 que l'industrie de la traduction se trouve confrontée à des défis et à des enjeux stratégiques majeurs qui mettent en péril la sécurité de l'offre en traduction au Canada. Le gouvernement du Canada devrait

contribuer au règlement de cette situation, qui présente une contrainte à l'exercice de ses responsabilités à l'égard des langues officielles. Par exemple, il semblerait judicieux que le gouvernement du Canada envisage, en collaboration avec les provinces, des moyens afin d'appuyer la formation d'un plus grand nombre de traducteurs et traductrices.

La qualité des contenus apparaissant sur les sites gouvernementaux laisse parfois à désirer d'un organisme à l'autre. La Commissaire aux langues officielles a d'ailleurs recommandé une amélioration de cette situation dans un rapport : *L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales*²⁸ par suite de plaintes reçues à cet égard. Le Secrétariat du Conseil du Trésor a la responsabilité²⁹ de veiller à ce que la prestation de services des programmes fédéraux soit conforme à la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*. Cette conformité devrait s'étendre à la qualité et à l'adaptation culturelle des contenus des sites Internet fédéraux et ce, pour les deux langues officielles. Mentionnons à ce sujet l'initiative du Bureau de la traduction qui a créé un service de localisation/multimédia dont le rôle consiste à adapter les sites Web des ministères et organismes qui y ont recours de façon à ce qu'ils respectent les particularités culturelles et linguistiques du français et de l'anglais. Mentionnons également le service d'internationalisation qui permet de développer en parallèle un site Web avec des contenus en français et en anglais. Le Bureau de la traduction collabore avec l'Université du Québec à Hull et l'Université de Montréal afin de créer deux certificats de localisation.

RECOMMANDATION 8

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor prenne les moyens appropriés afin d'assurer la qualité linguistique dans les deux langues officielles des contenus des sites Internet fédéraux et propose les correctifs requis aux institutions visées.

NUMÉRISATION

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, la qualité et le volume de numérisation des documents de langue française des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet (rec. 5).

À cet égard, nous félicitons Patrimoine canadien qui a élaboré et mis en œuvre l'heureuse Initiative sur le contenu culturel canadien numérisé. Annoncée le 22 mars 2001, elle prévoit une série de fonds destinés à accroître la présence de contenu culturel canadien dans Internet et ce, dans les deux langues officielles.

Patrimoine canadien s'est engagé à investir plus de 108 millions de dollars sur trois ans (2000-2002) dans la numérisation des collections fédérales d'intérêt culturel. Le ministre du Patrimoine canadien a indiqué que la moitié de cette somme serait consacrée aux contenus français sur Internet. Le budget 2000 indiquait également que le gouvernement fédéral veillerait à accroître le contenu culturel canadien dans Internet dans le cadre d'une Stratégie canadienne sur les contenus numériques. Cette stratégie satisfait à la recommandation 5 de l'étude de 1999 et apporte aussi des éléments de réponse à la recommandation 2 pour une stratégie intégrée sur les contenus ainsi qu'à la recommandation 11 pour une stratégie d'investissement pour le développement de l'industrie productrice de contenus numériques.³⁰ Cette stratégie comprend la mise en ligne d'outils de référence, d'encyclopédies et de dictionnaires; la numérisation de collections des Archives nationales du Canada, de la Bibliothèque nationale du Canada, de Radio-Canada, de l'Office national du film, de Téléfilm Canada et du Musée virtuel canadien qui relie les collections de près d'un millier de musées canadiens; ainsi que l'expansion du programme Franccommunautés virtuelles d'Industrie Canada. Des investissements ont aussi été consacrés, en partenariat avec l'entreprise privée, à la mise en ligne de produits d'apprentissage destinés aux écoles. L'enjeu général de ces initiatives est de faciliter l'accès de tous les Canadiens et

Canadiennes à ces ressources culturelles souvent rares et généralement hors de portée des citoyens et citoyennes.

RECOMMANDATION 9

La Commissaire aux langues officielles recommande que Patrimoine canadien accélère le rythme des investissements afin de favoriser la numérisation des contenus culturels canadiens dans les deux langues officielles sur Internet.

MODALITÉS D'ACCÈS

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude 1999 que le gouvernement du Canada : crée un portail présentant l'ensemble des sites artistiques et culturels, économiques et financiers, et scientifiques et techniques du gouvernement du Canada et favorise l'établissement de nombreux liens électroniques avec les organismes sans but lucratif (rec. 6).

Le site actuel du gouvernement du Canada,³¹ offre une vaste gamme d'informations et de services dans les deux langues officielles. Ces services sont utilement regroupés afin de servir les particuliers, les entreprises et les clients internationaux. Pour sa part, la passerelle

culturelle de Patrimoine canadien en développement vise à regrouper le contenu culturel canadien dans les deux langues officielles, ainsi que l'accès à des ressources permettant l'élaboration de documents de référence clés et ce, afin de constituer un portail culturel canadien. Par ailleurs, le Secrétariat du Conseil du Trésor travaille toujours à l'élaboration de portails relatifs à l'emploi, aux Autochtones, aux questions de consommation, aux personnes âgées et à l'éducation qui tiendront compte de façon systématique de la dualité linguistique canadienne.

Cependant, en ce qui a trait à d'autres initiatives similaires, le manque de vision globale et de coordination du fédéral relativement à Internet est flagrant. Les institutions fédérales lancent les unes après les autres des portails plus ou moins élaborés. Or, certains portails restent en friche ou d'autres sont mis en ligne puis mal entretenus avec, dans les deux langues officielles, des hyperliens non actifs et des références désuètes. Par exemple, le site accès.ca,³² que le gouvernement cite en exemple dans sa réponse et qui avait été énoncé comme une initiative majeure lors d'un discours du Trône qui invitait « tous les Canadiens à utiliser cette adresse », n'offre depuis deux ans aucun contenu sinon la mention : « À venir : Un portail personnel vous donnant accès en ligne à de l'information gouvernementale et à des contenus provenant des collectivités du Canada » (vérifié en mars 2002). Rien n'est plus contre-productif que d'aiguiller

les citoyens et citoyennes vers des ressources mortes, peu actives, voire inexistantes. De même, le site Place du Canada,³³ en principe appelé à servir de vitrine et de site tremplin offrant une liste d'hyperliens vers des sites artistiques, culturels et patrimoniaux canadiens, n'offre trop souvent sur ses versions française et anglaise que des hyperliens inactifs.

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : élabore et mette en œuvre une stratégie d'investissement afin de favoriser l'essor d'un secteur privé et des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des contenus et des services de langue française (rec. 11).

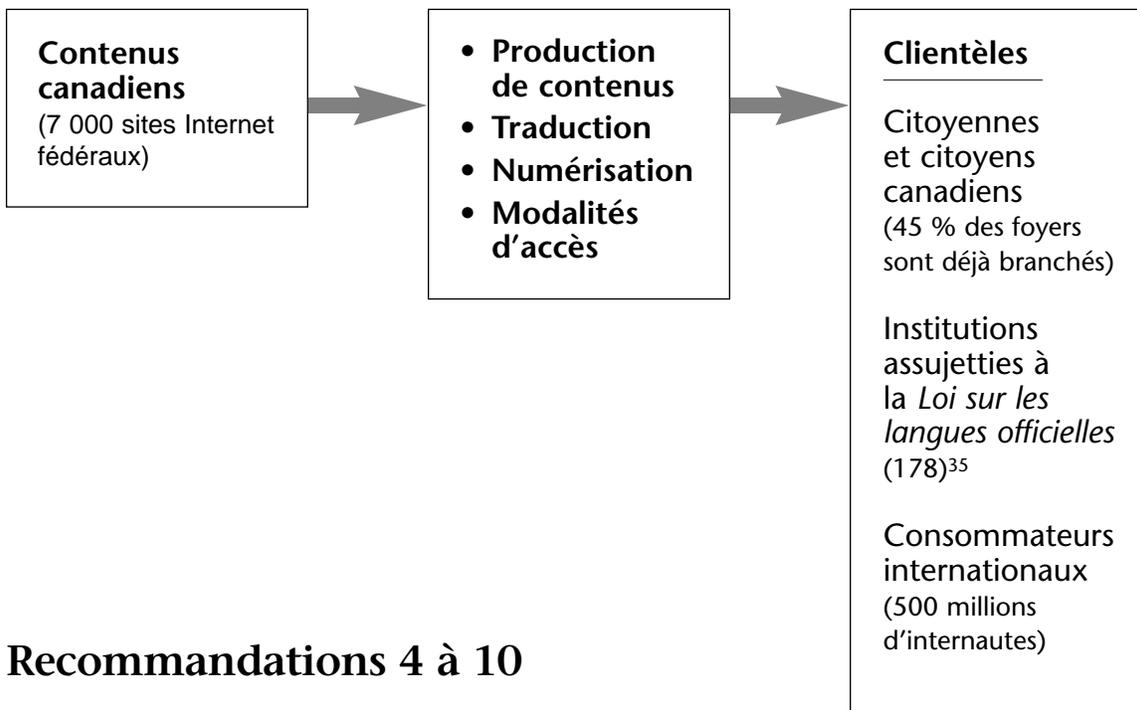
Le dynamisme des langues officielles et de la valorisation des contenus canadiens sur Internet passent par des portails privés dynamiques et rentables. Or, le gouvernement du Canada publie très peu d'annonces publicitaires sur les portails canadiens de langue française ou de langue anglaise.³⁴ Le budget publicitaire fédéral est pourtant imposant mais est presque entièrement dirigé vers les médias traditionnels. La vitalité des portails privés

canadiens est pourtant essentielle afin d'encourager la fréquentation des sites canadiens des deux langues officielles, et ainsi, l'utilisation et l'appropriation d'Internet dans les deux langues. Par la recommandation 11, la Commissaire aux langues officielles réclamait au gouvernement du Canada une stratégie d'investissement à cet égard. La stratégie n'est toujours pas énoncée et le gouvernement a consacré somme toute peu d'efforts à cette question.

Communication Canada pourrait utilement faire une étude des politiques et des pratiques de placement publicitaire du gouvernement du Canada afin d'améliorer cette situation.

RECOMMANDATION 10

La Commissaire aux langues officielles recommande que Communication Canada élabore d'ici 2003 une stratégie d'investissement fédérale afin de favoriser l'essor du secteur privé et des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des contenus de langue française.



Recommandations 4 à 10

SCHÉMA 1 : Le premier axe stratégique, la création d'une masse critique de contenus en français sur Internet

L'objectif est de créer une masse critique suffisante de contenus sur Internet autant en français qu'en anglais. Le gouvernement fédéral, qui est l'un des plus importants fournisseurs d'information au Canada a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Une masse critique pourrait être obtenue grâce à une stratégie cohérente d'actions qui intégrerait la production des contenus, la traduction, la numérisation et les modalités d'accès. Cette masse critique vise à rejoindre plusieurs types de clientèles et elle répond autant aux impératifs du Gouvernement en direct que du commerce électronique.

DEUXIÈME AXE STRATÉGIQUE : LE DÉPLOIEMENT DES INDUSTRIES DE LA LANGUE

S'il est important qu'Internet offre une masse critique de contenus de langue française, encore faut-il que l'ensemble de l'information produite en français y circule adéquatement, soit accessible aisément et puisse être traitée efficacement. Pour ce faire, le gouvernement du Canada devrait assurer l'élaboration et le respect de normes et de standards favorables à l'emploi du français en informatique et sur l'inforoute. Il devrait aussi définir une stratégie cohérente de soutien du développement d'outils technolinguistiques toujours plus avancés.

Ces actions n'auraient pas seulement pour effet de favoriser le respect de la dualité linguistique canadienne. Elles auraient également pour conséquence d'encourager l'essor économique, au Canada, d'une industrie promise à un brillant avenir. En effet, comme le prouvent les dizaines de millions de dollars que le gouvernement américain et l'Union européenne consacrent chaque année aux recherches en reconnaissance vocale, traduction automatique, synthèse automatique, etc., la langue ne doit pas être perçue comme un frein, mais bien comme un facteur de développement économique. Trois champs d'action permettraient de développer ces industries : les normes, le traitement informatique des langues officielles et le soutien stratégique aux industries de la langue.

NORMES

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : améliore les serveurs Web des sites du gouvernement fédéral afin de prendre en compte la caractéristique de négociation de langue et facilite les recherches dans les deux langues officielles (rec. 7).

Comme on le sait, la quasi-totalité des grands événements de l'histoire de l'informatique se sont produits aux États-Unis.³⁶ Le rôle clé joué par la recherche et le développement américain dans le monde des ordinateurs, combiné au fait que la langue anglaise ne comporte pas d'accents ni de caractères complexes,³⁷ explique que l'informatique et les inforoutes se soient développées autour de l'utilisation de standards et de produits répondant mal aux besoins des autres langues. Aujourd'hui, des normes plus récentes permettent l'emploi intégral du français et d'un grand nombre d'autres langues sur Internet. Cependant, certaines mesures devraient être prises par le gouvernement du Canada pour assurer un emploi aisé de la langue française dans les réseaux. L'ajout de la caractéristique de négociation de langue sur les sites fédéraux permet de prendre en compte de façon active le choix de la langue officielle de la personne qui consulte un site Internet fédéral. Les résultats des recherches sur ces

sites seraient ainsi d'abord présentés dans la langue officielle de choix de l'internaute. Or, très peu d'efforts ont été faits par les organismes fédéraux afin de mettre en œuvre cette caractéristique. Les normes adoptées par le SCT pour les sites fédéraux ne mentionnent toujours pas la caractéristique de négociation de langue.

Ainsi, on peut noter que les claviers actuellement mis à la disposition des fonctionnaires fédéraux ne permettent pas toujours de saisir les caractères du français. De même, les claviers présentement fournis aux fonctionnaires des régions bilingues et aux points de services au public ne répondent pas nécessairement à la norme de clavier canadienne la plus avancée, soit la norme de clavier canadien multilingue, CAN/CSA Z243.200-92.³⁸ Le passage d'une offre des services fédéraux fondée sur la demande à une offre universelle de services, dans le cadre du GED, dans les deux langues officielles par Internet d'ici 2005 implique qu'il faille rendre disponibles aux fonctionnaires fédéraux des postes de travail prêts à fonctionner dans les deux langues officielles, ce qui inclut les logiciels, les interfaces, les manuels et le clavier canadien multilingue. En fait, tous les postes de travail du gouvernement du Canada devraient être prêts, de façon proactive, à fonctionner dans les deux langues officielles. Cette capacité favoriserait la mobilité des personnes dans le respect de la langue de travail et la création d'un milieu propice au respect des langues officielles.

RECOMMANDATION 11

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor exige que tous les postes de travail du gouvernement fédéral soient prêts à fonctionner dans les deux langues officielles et ce, d'ici 2005.

Des travaux sur l'utilisation de noms de domaine accentués sur Internet sont en cours au sein de l'Internet Engineering Task Force (IETF). Il semble que le déploiement de telles adresses bénéficierait de l'intervention des États auprès des instances compétentes.³⁹ Ainsi, le gouvernement du Canada devrait indiquer à l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet qu'il importe d'adopter des normes permettant l'utilisation des signes diacritiques du français le plus rapidement possible au Canada, afin notamment que les institutions fédérales puissent respecter ces signes dans les noms de domaine des sites fédéraux. Le gouvernement du Canada devrait aussi suivre de près et appuyer les travaux d'internationalisation des noms de domaine sur Internet. Par ailleurs, il devrait soutenir la participation des Canadiens et Canadiennes d'expression française aux instances de normalisation et de standardisation internationales en encourageant les organismes sans but lucratif canadiens ayant pour mission de favoriser le français sur Internet.

Notons également que la question de l'utilisation intégrale du français se pose parfois lors de l'envoi et de la réception de messages électroniques et de l'affichage sur la Toile des données contenues dans les bases de données fédérales. Pour corriger ces problèmes, le gouvernement du Canada aurait intérêt à généraliser l'emploi de logiciels respectant la norme Unicode, qui permet l'encodage des caractères de toutes les langues du monde. Il devrait également effectuer, auprès des organismes internationaux et des éditeurs de logiciels, les représentations qui s'imposent pour que la norme Unicode soit automatiquement intégrée dans l'ensemble des logiciels de traitement de texte, de gestion du courrier électronique et de gestion de bases de données.⁴⁰

Les institutions fédérales devraient non seulement mettre rapidement en œuvre la politique du Conseil du Trésor sur la Normalisation des sites Internet (NSI), mais elles devraient aussi s'assurer que les normes et les standards en voie d'élaboration dans des instances de normalisation comme l'IETF ou le World Wide Web Consortium (W3C) tiennent bien compte des attentes et des besoins présents aussi bien que futurs des utilisateurs francophones des technologies de l'information et d'Internet. Ici encore, les Canadiens et Canadiennes d'expression française devraient être des acteurs proactifs, car ils sont trop peu présents sur ces importantes tribunes internationales. Certaines de ces règles nouvelles seront cruciales pour l'avenir des langues sur Internet. À titre d'exemple, deux standards en voie de création, RDF⁴¹ et VoiceXML, auront des effets importants sur la capacité des ordinateurs à interpréter le sens et à traiter la voix.

RECOMMANDATION 12

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie les travaux des organismes internationaux visant à établir des normes et y participe activement, afin de favoriser la diversité linguistique sur Internet.

TRAITEMENT INFORMATIQUE DES LANGUES OFFICIELLES

Les progrès de la dualité linguistique sur Internet et la croissance de la masse critique de documents en français exigent l'utilisation d'outils de traitement automatique du français afin d'accroître la qualité du service offert aux citoyens et aux entrepreneurs de langue française. Ces outils, aussi appelés produits des industries de la langue,⁴² sont des logiciels permettant à l'ordinateur d'employer la langue un peu comme nous le faisons tous naturellement. Ces logiciels accomplissent diverses tâches : certains permettent à l'être humain de se servir de la voix pour communiquer avec la machine; certains aident l'utilisateur à comprendre l'information produite en une langue étrangère; certains servent au classement et au repérage d'information; certains appuient la rédaction de documents; certains reconnaissent les caractères dactylographiés inscrits sur un document papier, etc.

Sans outils technolinguistiques, les francophones, comme les anglophones, ne pourront faire face de manière productive à l'accroissement de la quantité d'information

à traiter. Prenons quelques exemples pour mieux comprendre l'importance des problèmes à résoudre :

- On estime que l'ensemble de la Toile comptait à la fin de l'année 2000 quelque 550 milliards de documents électroniques. De plus, entre 610 milliards et 1 100 milliards de courriels auraient été envoyés par les internautes l'an dernier.⁴³ Quant à l'inforoute gouvernementale fédérale, elle compte à elle seule plusieurs dizaines de millions de documents électroniques. Dans de telles conditions, on devine que sans outils de repérage toujours plus robustes et rapides, les usagers de langue française auront grand peine à trouver le bon renseignement au bon moment.
- Dans la même veine, les outils de traduction automatique pourraient aussi être employés pour permettre aux francophones et aux anglophones d'accéder à de l'information produite dans l'autre langue officielle. Par exemple, un internaute francophone passant par hyperlien d'un site fédéral (ex. : Strategis) à un site non gouvernemental (ex. : site d'une université américaine) pourra accéder à l'ébauche française d'une étude de langue anglaise. Les moteurs de recherche translingues permettront de taper un mot clé en français pour repérer les textes pertinents produits dans l'autre langue officielle.
- Les logiciels de reconnaissance de la voix sont en plein essor, notamment parce qu'ils permettent de miniaturiser les appareils d'accès à Internet et parce qu'ils simplifient la communication des usagers avec les ordinateurs, que ce soit au téléphone, sur Internet ou dans la

voiture. Il importe que ces logiciels soient développés dans les deux langues officielles, à la fois pour accroître l'accessibilité de l'information produite par le gouvernement canadien et diminuer ses coûts de gestion. En outre, ces innovations faciliteront considérablement l'accès des handicapés visuels aux services gouvernementaux.

SOUTIEN STRATÉGIQUE AUX INDUSTRIES DE LA LANGUE

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude 1999 que le gouvernement du Canada : favorise la recherche et le développement d'outils linguistiques dans les deux langues officielles afin de développer encore davantage les industries de la langue du Canada (rec. 8).

En réponse à la recommandation 8, le Secrétariat du Conseil du Trésor créait en novembre 2001 le Comité de concertation interministérielle sur les industries de la langue. Ce comité s'ajoute au Comité de concertation technolinguistique du Bureau de la traduction. Ces structures, et les travaux de l'Institut de technologie de l'information (ITI) du Conseil national de recherches du Canada, marquent les principaux efforts déployés par le gouvernement fédéral sur cette importante question.

Pourtant, le secteur des industries de la langue est non seulement crucial pour la dualité linguistique sur Internet mais constitue également un secteur clé de développement économique et

d'exportation du Canada technologique. Des efforts concertés et globaux permettraient au Canada de profiter de l'expertise canadienne internationalement reconnue dans ce domaine. Beaucoup reste à faire au chapitre de la recherche et du développement des industries de la langue et ce, en appui et en partenariat avec les entreprises privées. L'importance du secteur des industries de la langue justifie que des mesures significatives soient prises pour favoriser le traitement informatique des langues officielles. Ces mesures devraient prendre plusieurs formes.

Dans la foulée des recommandations de la *Table ronde sur les industries de la langue* du Comité de concertation technolinguistique, le ministère du Patrimoine canadien a conçu un programme de financement des nouveaux médias, de recherche sur les applications multimédias et de mise au point d'outils technolinguistiques. Cette initiative constitue un pas dans la bonne direction et fait écho à la recommandation 8 de l'étude de 1999. Industrie Canada devrait par ailleurs accorder une priorité aux industries de la langue dans le cadre de ses programmes afin de tirer partie de l'expertise canadienne et de favoriser l'exportation des savoir-faire des entreprises canadiennes dans ce secteur en plein développement.

Le gouvernement fédéral avait fait état, dans la réponse à la première étude Internet, de la possibilité de créer un Centre d'expertise consacré au développement d'outils technolinguistiques pour faciliter l'accès à Internet en français et diffuser l'information disponible sur les outils existants. Ce centre viserait à favoriser le développement d'outils de traitement

des langues et offrirait des occasions commerciales d'envergure pour les entreprises canadiennes. La création d'un tel centre d'expertise s'impose tant pour des raisons linguistiques qu'économiques. Notons que l'Institut de technologie de l'information (ITI) du Conseil national de recherches du Canada développe davantage plusieurs de ces technologies qui faciliteraient l'accès à Internet dans les deux langues officielles. Le logiciel de synthèse de textes automatisée Extractor, par exemple, permet le prélèvement expéditif de l'information et sa traduction rapide.

Les industries de la langue constituent une grappe industrielle en émergence. Le gouvernement du Canada dépense plus de trois milliards de dollars par année en équipement et logiciels informatiques. Le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux devrait favoriser l'essor des industries de la langue en spécifiant dans ses appels d'offre que le respect des deux langues officielles au niveau de l'équipement, des logiciels, des manuels et de la formation est requis pour tous les achats des institutions fédérales. Cette mesure aurait une incidence majeure sur l'industrie de la langue et sur la dualité linguistique sur Internet. Trop souvent, les logiciels et systèmes informatiques achetés par les institutions fédérales sont conçus en anglais et le français est ajouté de façon tardive. Le plein respect des deux langues officielles exige plutôt que les appels d'offre du gouvernement du Canada spécifient dès le départ que des systèmes parfaitement adaptés aux deux langues officielles sont recherchés et ce, y compris la formation et les interfaces aux usagers.

RECOMMANDATION 13

La Commissaire aux langues officielles recommande qu'Industrie Canada établisse une synergie avec les acteurs-clés et les ministères fédéraux à vocation économique afin que les industries canadiennes de la langue deviennent un axe moteur de l'économie du savoir.

RECOMMANDATION 14

La Commissaire aux langues officielles recommande que le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) crée d'ici 2003 un Centre d'expertise consacré au développement d'outils technolinguistiques.

RECOMMANDATION 15

La Commissaire aux langues officielles recommande que d'ici 2003, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) spécifie dans les appels d'offre du gouvernement du Canada que l'équipement informatique, les logiciels, les manuels et la formation doivent être prévus dans les deux langues officielles du Canada.

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : rende accessibles sans frais sur Internet, les banques de terminologie, modules de recherches bilingues et spécialisés, et outils de transferts linguistiques qui sont la propriété du gouvernement du Canada (rec. 9).

Le gouvernement du Canada devrait offrir systématiquement aux chercheurs et industriels les ressources linguistiques qu'il a créées au fil des ans. Le recours à ces ressources (banques de textes, dictionnaires électroniques, grammaires, etc.) est nécessaire au développement d'outils performants. *Termium*, une banque terminologique trilingue (français, anglais et espagnol) constituée à l'aide de fonds publics fédéraux et dont la première version remonte à 1976, compte parmi ces ressources. Presque tous les domaines du savoir y sont traités : agriculture, transports, santé, informatique, affaires, administration, services, technologie et autres. Le gouvernement s'était engagé à évaluer la possibilité d'offrir *Termium* et les autres ressources linguistiques et terminologiques du Bureau de la traduction, dont *Querium*, un module d'interrogation bilingue,⁴⁴ gratuitement sur Internet. Une étude par groupes-témoins commandée par Travaux publics et Services

gouvernementaux Canada, le Bureau de la traduction et Patrimoine canadien conclut cependant que *Termium* est un outil spécialisé dont l'offre sans frais sur Internet ne susciterait pas un intérêt particulier du grand public : « Si l'accès gratuit à *Termium Plus* était offert à l'ensemble de la population, la probabilité demeure faible que le produit suscite l'intérêt d'un nombre substantiel de citoyens ou d'employés d'entreprises canadiennes. »⁴⁵ Pourtant, l'étude indique également que plus de la moitié des répondants et répondantes utiliseraient *Termium* s'il était offert sans frais.⁴⁶ De plus, de simples améliorations visuelles afin de favoriser son utilisation permettraient l'accès accru à *Termium* : une banque terminologique reconnue internationalement et qui a exigé 25 ans de recherches à même les fonds publics.

L'adoption d'une telle approche témoigne d'un manque de vision stratégique quant à l'importance des outils de traitement des langues sur les plans économique et culturel. *Termium* représente, en effet, non seulement un outil essentiel aux professionnels de la langue mais aussi un instrument de référence pour de multiples clientèles. Les conclusions de l'étude ont d'ailleurs été réfutées par le grand succès qu'a ensuite connu la mise en ligne du *Grand dictionnaire terminologique*, banque de plus de trois millions de termes en français et en anglais que l'Office de la langue française du Québec offre sans frais sur Internet depuis le 18 septembre 2000.

Quelque 1,3 million de consultations ont été enregistrées au cours du mois suivant le lancement du *Grand dictionnaire*, preuve de l'intérêt que suscite ce genre de ressources info-langagières. Comme nous l'indiquions à la recommandation 9 de l'étude de 1999, la mise en ligne gratuite d'une boîte à outils technolinguistiques complète, dont *Querium* couplé à *Termium*, constituerait une initiative canadienne concrète visant à favoriser la fluidité linguistique sur Internet. Étant donné le peu de suivi du gouvernement du Canada suite à la recommandation 9 de l'étude de 1999, la Commissaire aux langues officielles réitère cette recommandation en la renforçant.

RECOMMANDATION 16

La Commissaire aux langues officielles recommande que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) rende accessible sans frais sur Internet d'ici 2003 une boîte à outils technolinguistiques complète comprenant notamment des aides à la rédaction et à la traduction, des banques de terminologie, dont *Termium*, et des modules de recherche bilingues et spécialisés afin de faciliter l'accès à l'information dans les deux langues officielles pour tous les Canadiens et Canadiennes.

- Normes
- Traitement informatique des langues officielles
- Soutien stratégique aux industries de la langue



Clientèles

Citoyennes et citoyens canadiens
(45 % des foyers sont déjà branchés)

Institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles*
(178)³⁵

Consommateurs internationaux
(500 millions d'internautes)

Recommandations 11 à 16

SCHÉMA 2 : Le deuxième axe stratégique, le déploiement des industries de la langue

L'objectif de cet axe est de développer au Canada des industries de la langue capables de nous doter d'une panoplie d'outils technolinguistiques favorisant l'accès aux nouveaux services sur Internet.

La majorité des internautes dans le monde n'a pas l'anglais comme langue maternelle. Internet doit devenir un espace plus multiculturel et plurilingue; les chefs de file de cet espace socioéconomique pourraient être ceux et celles qui maîtriseront les industries de la langue.

TROISIÈME AXE STRATÉGIQUE : LES ENJEUX DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE

Internet s'impose comme un médium planétaire dont la pertinence politique, économique et culturelle pour les intérêts et objectifs du Canada à l'étranger ne peut être sous-estimée, en particulier comme un thème important de la politique étrangère et de la politique de coopération internationale du Canada. La politique étrangère du Canada devrait tenir compte du français sur Internet non seulement comme l'une des dimensions de son action dans la Francophonie, comme l'indiquait notre étude de 1999,⁴⁷ mais aussi, comme le propose la présente étude, comme point d'articulation de ses composantes culturelles et à titre de facteur de développement de l'économie du savoir.

VITRINE : CULTURE ET VALEURS CANADIENNES SUR INTERNET

L'égalité de statut du français et de l'anglais prévue par la *Charte canadienne des droits et libertés* et le statut quasi constitutionnel de la *Loi sur les langues officielles* ont été le fondement des initiatives canadiennes dans la Francophonie internationale. Depuis 1993, la promotion de la culture et des valeurs canadiennes constitue l'un des trois piliers de notre politique étrangère, au même titre que la prospérité et la sécurité. La diplomatie culturelle canadienne dispose en effet d'objectifs clairs axés sur l'exportation de produits

culturels et éducatifs canadiens ainsi que sur les programmes d'études canadiennes à l'étranger.

Le français est une langue internationale et a le statut de langue officielle dans la plupart des grandes organisations internationales dont fait partie le Canada. Ces organisations se sont généralement donné des sites Internet et normalement, ceux-ci reflètent la multiplicité de leurs langues officielles. Or, les sites de l'Organisation des États américains, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et du G8, par exemple, ne comprennent que très peu de français. Le Canada pourrait contribuer de manière importante à l'usage du français dans les organisations internationales en les incitant à franciser leurs sites Internet. Par exemple, le Canada devrait, comme hôte du Sommet de Kananaskis, demander que le site Internet du G8 respecte les deux langues officielles du Canada.

Par ailleurs, force est de constater que les sites Internet de plusieurs ambassades étrangères à Ottawa n'offrent pas de version française. À titre d'exemple, l'ambassade des États-Unis d'Amérique à Ottawa offre un site Internet en anglais seulement avec des hyperliens vers des contenus en français au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada (MAECI), au programme international du Département d'État américain et aussi à l'ambassade des États-Unis en France. Les sites des consulats de Vancouver, Calgary,

Toronto, Halifax et même de Montréal sont uniquement en anglais. Seul le consulat de la ville de Québec offre une page d'accueil en français et en anglais. Pourtant, le site de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique en France offre une version complète en français et en anglais. Pour sa part, le site du Haut-Commissariat britannique à Ottawa est en anglais seulement, et la population canadienne est redirigée vers l'ambassade à Paris pour du contenu de langue française. Le MAECI devrait prendre les mesures appropriées afin que les ambassades étrangères respectent le français et l'anglais sur leurs sites Internet, comme le fait le Canada de façon générale à l'égard des langues des pays où résident ses ambassades et missions.



RECOMMANDATION 17

La Commissaire recommande que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) prenne immédiatement les mesures appropriées afin que les ambassades étrangères au Canada, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales auxquelles le Canada participe de plein droit accordent une place adéquate au français et à l'anglais sur leurs sites Internet.



CONNECTIVITÉ ET DIVERSITÉ LINGUISTIQUE



La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : offre une vitrine de la dualité linguistique du Canada à l'échelle mondiale et à cette fin renforce l'axe de coopération avec les institutions, les États et les gouvernements membres de la Francophonie pour le partage du savoir et la complémentarité des projets afin que le français soit encore davantage une langue internationale d'accès à la culture et à la technologie (rec. 3).



Le Canada et la Francophonie ne peuvent se permettre de faire l'économie d'une stratégie d'intervention visant à consolider la place du français sur la Toile. À titre de pays membre de la Francophonie, le Canada doit, en effet, se faire le promoteur d'une stratégie internationale afin de favoriser l'utilisation d'Internet dans les pays de la Francophonie. Mais qu'en est-il de résultats plus concrets ? L'Agence canadienne de développement international (ACDI) lançait lors du VIII^e Sommet de la Francophonie de Moncton en 1999 le programme FrancoNet Canada.⁴⁸ Ce programme veut contribuer au développement durable en permettant à des organisations de quinze pays en voie de développement de la Francophonie

d'utiliser et de s'approprier davantage Internet. Ainsi, ce programme vise à accroître l'accès à Internet et la maîtrise d'Internet dans les pays de la Francophonie, mais les ressources qui y sont allouées sont insuffisantes.

Le programme FrancoNet constitue donc un pas dans la bonne direction et les investissements de l'ACDI dans ce secteur devraient s'accroître.

Cette question est de première importance car, comme l'affirmait Boutros-Boutros Ghali : « La Francophonie du troisième millénaire sera connectée ou ne sera pas. »⁴⁹

RECOMMANDATION 18

La Commissaire aux langues officielles recommande que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans le cadre de ses programmes, fasse davantage pour l'appropriation d'Internet par les pays en voie de développement de la Francophonie.

Par ailleurs, le gouvernement canadien a participé à divers forums internationaux pour la diversité culturelle et linguistique sur Internet. Ainsi, le Sommet des Amériques, tenu à Québec en avril 2001, a consacré deux déclarations à la connectivité, l'une intitulée *Connecter les Amériques* et l'autre consacrée à l'Institut

pour la connectivité dans les Amériques. Les pays signataires s'engagent à favoriser, à l'aide des nouvelles technologies, une « sensibilisation à la diversité culturelle et linguistique des pays des Amériques ».⁵⁰ Le Canada s'est notamment engagé à consacrer vingt millions de dollars à l'établissement de l'Institut pour la connectivité dans les Amériques par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Pour sa part, le Conseil de la langue française du Québec recommandait à l'occasion du Sommet : « (...) la création d'un Réseau interaméricain de promotion des langues dans une Amérique intégrée ».⁵¹ Le gouvernement du Canada devrait, en collaboration avec le gouvernement du Québec, prendre des mesures proactives favorisant la mise en œuvre de cette recommandation et contribuer à assurer une présence forte et active des quatre langues continentales dans les divers mécanismes de communication, notamment sur Internet.

RECOMMANDATION 19

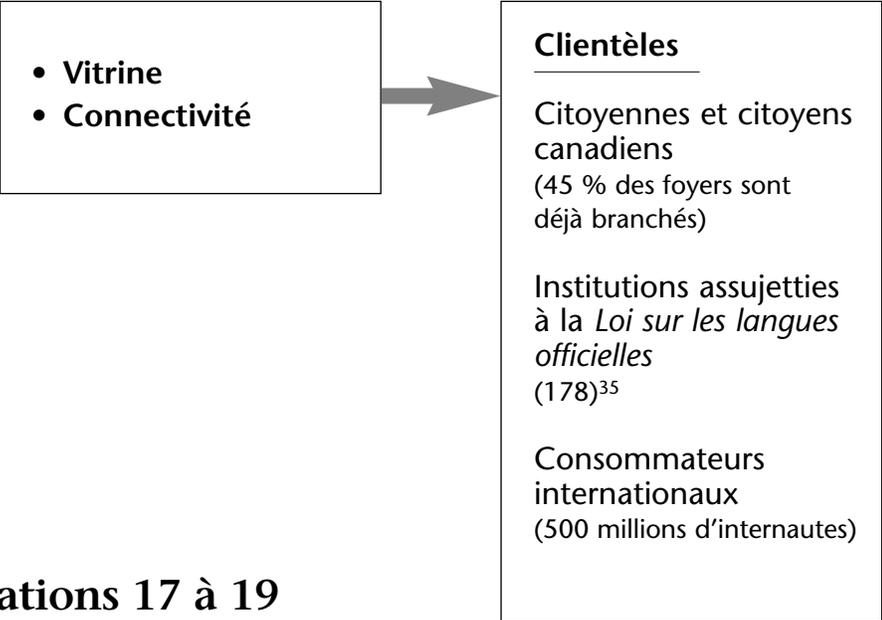
La Commissaire recommande que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) prenne les mesures nécessaires afin de favoriser la création, d'ici 2003, d'un Réseau interaméricain de promotion des langues anglaise, espagnole, française et portugaise dans une Amérique intégrée.

Par ailleurs, le dialogue des cultures fondé sur la diversité culturelle et linguistique a été choisi comme thème du Sommet de la Francophonie de Beyrouth en 2002. L'UNESCO a recommandé également de faire davantage afin d'assurer la présence dynamique des langues du monde sur Internet et de diminuer le fossé numérique qui sévit toujours entre les pays du Sud et ceux du Nord.⁵² Enfin, le Sommet mondial sur la société de l'information de 2003 à Genève, que préparent conjointement l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'UNESCO, représentera sans doute un moment privilégié permettant aux États participants d'exprimer clairement leur volonté de réduire le fossé numérique.⁵³ La réduction du fossé numérique et la diversité linguistique sur ce réseau sont aussi indispensables à l'expansion du commerce électronique. Plusieurs études, en effet, indiquent que les achats électroniques se font surtout sur des sites dans la langue de l'utilisateur. La diversité linguistique sur Internet devient ainsi un facteur de développement économique et l'ensemble des ministères devrait aussi y contribuer.⁵⁴

Enfin, le Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF) pourrait contribuer davantage au virage vers le français sur Internet, notamment en axant davantage son action sur les questions relatives à l'internationalisation des applications Internet et s'il obtenait un meilleur soutien du gouvernement fédéral, tel que ce dernier s'y était engagé.

La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : constitue ou favorise la constitution d'un portail sur Internet afin de rendre plus facilement accessibles les informations sur les États membres de la Francophonie (rec. 12).

Internet a beaucoup évolué depuis 1999. Aujourd'hui, grâce à un moteur de recherche comme Google ou un méta-moteur comme Copernic, il est facile de trouver un grand ensemble d'information, de documents et de matériel multimédia sur les États membres de la Francophonie.⁵⁵ Les sites de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), de l'Agence universitaire de la Francophonie et du Réseau international francophone d'aménagement linguistique (RIFAL), entre autres, offrent une grande quantité de renseignements de qualité. Aussi, il nous apparaît toujours utile mais moins prioritaire qu'en 1999 d'investir dans la constitution d'un portail sur la Francophonie.

- Vitrine
 - Connectivité
- 
- A diagram within a rounded rectangular frame. On the left, a box contains two bullet points: 'Vitrine' and 'Connectivité'. A grey arrow points from this box to a larger box on the right. The right box is titled 'Clientèles' and lists three categories of clients: 'Citoyennes et citoyens canadiens (45 % des foyers sont déjà branchés)', 'Institutions assujetties à la Loi sur les langues officielles (178)
- ³⁵
- ', and 'Consommateurs internationaux (500 millions d'internautes)'. Below the diagram, the text 'Recommandations 17 à 19' is displayed. A horizontal line follows, then the caption 'SCHÉMA 3 : Le troisième axe stratégique, les enjeux de la politique étrangère canadienne'. Another horizontal line follows, then a paragraph of text in italics: 'La politique étrangère et la politique de coopération du Canada seront fortement influencées dans les années qui viennent par Internet, celui-ci étant l'un des principaux médiums de la mondialisation.'

Clientèles

Citoyennes et citoyens canadiens
(45 % des foyers sont déjà branchés)

Institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles*
(178)³⁵

Consommateurs internationaux
(500 millions d'internautes)

Recommandations 17 à 19

SCHÉMA 3 : Le troisième axe stratégique, les enjeux de la politique étrangère canadienne

La politique étrangère et la politique de coopération du Canada seront fortement influencées dans les années qui viennent par Internet, celui-ci étant l'un des principaux médiums de la mondialisation.

CONCLUSION

La mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* par le gouvernement du Canada ne peut se permettre de faire l'économie d'une stratégie intégrée, d'un plan d'action ciblé et des investissements requis, fondés sur une vision globale visant à promouvoir le français sur Internet. Les douze recommandations de l'étude spéciale de 1999 en faisaient déjà la démonstration. Une affirmation politique claire, une vision globale, une stratégie intégrée et des changements structureux se font toujours attendre dans ce dossier pourtant central à l'identité canadienne et à l'économie du savoir. En dépit de quelques initiatives réussies, il faut le dire sans ambages, la performance du gouvernement du Canada relativement au français sur Internet ne répond pas aux attentes car moins de la moitié des recommandations de l'étude de 1999 ont connu un suivi véritable.

Ce constat amène aujourd'hui la Commissaire aux langues officielles à revoir cette question et à formuler de nouvelles recommandations afin que le gouvernement du Canada réalise l'urgence d'agir et prenne les moyens requis afin d'assurer des changements réels et des résultats concrets pour la promotion de la dualité linguistique sur Internet. La mise en œuvre de ces recommandations marqueront la détermination du gouvernement du Canada à agir dans ce domaine.

La progression du français sur Internet offre au Canada une occasion unique pour affirmer l'identité canadienne et développer l'économie du savoir. Le gouvernement du Canada doit relever le défi !

RECOMMANDATIONS PAR THÈME

CADRE DE GOUVERNANCE

La Commissaire aux langues officielles recommande :

1. que le ministre de l'Industrie crée un Comité consultatif canadien des langues officielles sur Internet, doté d'un mandat de deux ans, afin de recommander au gouvernement du Canada des mesures structurantes pour le développement de l'économie du savoir par la mise en valeur du français et de l'anglais sur Internet.
2. que le Secrétariat du Conseil du Trésor mette en place un cadre de gouvernance cohérent, continu et intégré, assorti de mécanismes permanents d'imputabilité et de suivis afin d'assurer la dualité linguistique sur Internet et notamment pour le Gouvernement en direct (GED).
3. que le Comité de concertation interministérielle sur les industries de la langue (CCIL) du Secrétariat du Conseil du Trésor devienne, dans le contexte d'un mandat élargi pour une stratégie intégrée, le *Comité stratégique pour le français sur Internet* (CSFI).

AXES STRATÉGIQUES POUR LE FRANÇAIS SUR INTERNET

PREMIER AXE STRATÉGIQUE : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE MASSE CRITIQUE DE CONTENUS EN FRANÇAIS SUR INTERNET

La Commissaire aux langues officielles recommande :

4. que Patrimoine canadien s'assure que tous les appuis découlant des programmes de financement de production de contenus canadiens numériques comportent un principe directeur et des critères qui tiennent compte de la dualité linguistique canadienne.
5. que le Secrétariat du Conseil du Trésor assure, dans la mise en œuvre du Gouvernement en direct (GED), une part équitable de production de contenus conçus en français.
6. que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) offre une formation continue aux gestionnaires de réseaux et de contenus des sites Internet des institutions fédérales afin de les sensibiliser à la question des langues officielles et aux outils technolinguistiques susceptibles de favoriser la production de contenus qui respectent les spécificités des deux langues officielles du Canada.
7. que le Secrétariat du Conseil du Trésor consacre les ressources budgétaires nécessaires afin de permettre aux ministères et aux organismes fédéraux de répondre aux besoins accrus de traduction suscités par la publication de contenus dans les deux langues officielles sur Internet.
8. que le Secrétariat du Conseil du Trésor prenne les moyens appropriés afin d'assurer la qualité linguistique dans les deux langues officielles des contenus des sites Internet fédéraux et propose les correctifs requis aux institutions visées.
9. que Patrimoine canadien accélère le rythme des investissements afin de favoriser la numérisation des contenus culturels canadiens dans les deux langues officielles sur Internet.

10. que Communication Canada élabore d'ici 2003 une stratégie d'investissement afin de favoriser l'essor du secteur privé et des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des contenus de langue française.

DEUXIÈME AXE STRATÉGIQUE : LE DÉPLOIEMENT DES INDUSTRIES DE LA LANGUE

La Commissaire aux langues officielles recommande :

11. que le Secrétariat du Conseil du Trésor exige que tous les postes de travail du gouvernement fédéral soient prêts à fonctionner dans les deux langues officielles et ce, d'ici 2005.
12. que le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie les travaux des organismes internationaux visant à établir des normes et y participe activement, afin de favoriser la diversité linguistique sur Internet.
13. qu'Industrie Canada établisse une synergie avec les acteurs-clés et les ministères fédéraux à vocation économique afin que les industries canadiennes de la langue deviennent un axe moteur de l'économie du savoir.
14. que le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) crée d'ici 2003 un Centre d'expertise consacré au développement d'outils technolinguistiques.
15. que d'ici 2003, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) spécifie dans les appels d'offre du gouvernement du Canada que l'équipement informatique, les logiciels, les manuels et la formation doivent être prévus dans les deux langues officielles du Canada.
16. que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) rende accessible sans frais sur Internet d'ici 2003 une boîte à outils technolinguistiques complète comprenant notamment des aides à la rédaction et à la traduction, des banques de terminologie, dont *Termium*, et des modules de recherche bilingues et spécialisés afin de faciliter l'accès à l'information dans les deux langues officielles pour tous les Canadiens et Canadiennes.

TROISIÈME AXE STRATÉGIQUE : LES ENJEUX DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE CANADIENNE

La Commissaire aux langues officielles recommande :

17. que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) prenne immédiatement les mesures appropriées afin que les ambassades étrangères au Canada, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales auxquelles le Canada participe de plein droit accordent une place adéquate au français et à l'anglais sur leurs sites Internet.
18. que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans le cadre de ses programmes, fasse davantage pour l'appropriation d'Internet par les pays en voie de développement de la Francophonie.
19. que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) prenne les mesures nécessaires afin de favoriser la création, d'ici 2003, d'un Réseau interaméricain de promotion des langues anglaise, espagnole, française et portugaise dans une Amérique intégrée.

RECOMMANDATIONS PAR CENTRE DE RESPONSABILITÉ

La Commissaire aux langues officielles recommande :

INDUSTRIE CANADA

- que le ministre de l'Industrie crée un Comité consultatif canadien des langues officielles sur Internet, doté d'un mandat de deux ans, afin de recommander au gouvernement du Canada des mesures structurantes pour le développement de l'économie du savoir par la mise en valeur du français et de l'anglais sur Internet.
- qu'Industrie Canada établisse une synergie avec les acteurs-clés et les ministères fédéraux à vocation économique afin que les industries canadiennes de la langue deviennent un axe moteur de l'économie du savoir.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR

- que le Secrétariat du Conseil du Trésor mette en place un cadre de gouvernance cohérent, continu et intégré, assorti de mécanismes permanents d'imputabilité et de suivis afin d'assurer la dualité linguistique sur Internet et notamment pour le Gouvernement en direct (GED).
- que le Comité de concertation interministérielle sur les industries de la langue (CCIL) du Secrétariat du Conseil du Trésor devienne, dans le contexte d'un mandat élargi pour une stratégie intégrée, le *Comité stratégique pour le français sur Internet* (CSFI).
- que le Secrétariat du Conseil du Trésor assure, dans la mise en œuvre du Gouvernement en direct (GED), une part équitable de production de contenus conçus en français.
- que le Secrétariat du Conseil du Trésor consacre les ressources budgétaires nécessaires afin de permettre aux ministères et aux organismes fédéraux de répondre aux besoins accrus de traduction suscités par la publication de contenus dans les deux langues officielles sur Internet.
- que le Secrétariat du Conseil du Trésor prenne les moyens appropriés afin d'assurer la qualité linguistique dans les deux langues officielles des contenus des sites Internet fédéraux et propose les correctifs requis aux institutions visées.
- que le Secrétariat du Conseil du Trésor exige que tous les postes de travail du gouvernement fédéral soient prêts à fonctionner dans les deux langues officielles et ce, d'ici 2005.
- que le Secrétariat du Conseil du Trésor appuie les travaux des organismes internationaux visant à établir des normes et y participe activement, afin de favoriser la diversité linguistique sur Internet.

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA

- que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) offre une formation continue aux gestionnaires de réseaux et de contenus des sites Internet des institutions fédérales afin de les sensibiliser à la question des langues officielles et aux outils technolinguistiques susceptibles de favoriser la production de contenus qui respectent les spécificités des deux langues officielles du Canada.

- que d'ici 2003, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) spécifie dans les appels d'offre du gouvernement du Canada que l'équipement informatique, les logiciels, les manuels et la formation doivent être prévus dans les deux langues officielles du Canada.
- que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) rende accessible sans frais sur Internet d'ici 2003 une boîte à outils technolinguistiques complète comprenant notamment des aides à la rédaction et à la traduction, des banques de terminologie, dont *Termium*, et des modules de recherche bilingues et spécialisés afin de faciliter l'accès à l'information dans les deux langues officielles pour tous les Canadiens et Canadiennes.

COMMUNICATION CANADA

- que Communication Canada élabore d'ici 2003 une stratégie d'investissement afin de favoriser l'essor du secteur privé et des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des contenus de langue française.

PATRIMOINE CANADIEN

- que Patrimoine canadien s'assure que tous les appuis découlant des programmes de financement de production de contenus canadiens numériques comportent un principe directeur et des critères qui tiennent compte de la dualité linguistique canadienne.
- que Patrimoine canadien accélère le rythme des investissements afin de favoriser la numérisation des contenus culturels canadiens dans les deux langues officielles sur Internet.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

- que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) prenne immédiatement les mesures appropriées afin que les ambassades étrangères au Canada, les organisations non gouvernementales et les organisations internationales auxquelles le Canada participe de plein droit accordent une place adéquate au français et à l'anglais sur leurs sites Internet.
- que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) prenne les mesures nécessaires afin de favoriser la création, d'ici 2003, d'un Réseau interaméricain de promotion des langues anglaise, espagnole, française et portugaise dans une Amérique intégrée.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

- que l'Agence canadienne de développement international (ACDI), dans le cadre de ses programmes, fasse davantage pour l'appropriation d'Internet par les pays en voie de développement de la Francophonie.

CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHES DU CANADA

- que le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) crée d'ici 2003 un Centre d'expertise consacré au développement d'outils technolinguistiques.

BIBLIOGRAPHIE

Documents accessibles sur Internet

APRIL, D. (2000). Internet par câble. Série sur la connectivité, n° 2. Statistique Canada.
<http://www.statcan.ca/francais/research/56F0004MIF/56F0004MIF01002.pdf>

BERTRAND, Guy (2001). *La diversité culturelle et linguistique des contenus dans la nouvelle économie*. Journée thématique. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, Montréal, 9 février 2001.
http://www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca/pdf_journees/Bertrand_G.pdf

BLANCHET, Marc (2001). *Est-ce si simple d'utiliser le français dans Internet?* Communication présentée devant la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Montréal, 9 février 2001.
http://www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca/pdf_journees/Blanchet_Marc.pdf

Canada. *La réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de l'étude spéciale : Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*. Patrimoine canadien, Ottawa, 1999.
<http://www.ocol-clo.gc.ca/reponse.htm>

Canada. *Le gouvernement du Canada et le français sur Internet*. Commissariat aux langues officielles, Ottawa, 1999. http://www.ocol-clo.gc.ca/gouv_int.htm

Canada. *L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales*. Commissariat aux langues officielles, Ottawa, 1999. <http://www.ocol-clo.gc.ca/suiv.htm>

CLAVET, Alain. *Les enjeux du multilinguisme sur Internet : vers un plan d'action de l'UNESCO*. Présenté à la 13^e conférence régionale quadriennale et statutaire des 50 commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe. Montréal, juillet 2001.
<http://www.unesco.ca/french/Documents/FinalReport/FinalReport-FR.pdf>

Comité consultatif sur l'apprentissage en ligne, *L'évolution de l'apprentissage en ligne dans les collèges et les universités : un défi pancanadien*. Février 2001.
<http://www.schoolnet.ca/mlg/sites/acol-ccael/fr/report.html>

Communication Canada (2001). *À l'écoute des Canadiens : Enquête sur les communications*. Automne 2001. http://www.infocan.gc.ca/survey/enquete_comm_automne2001.pdf

DICKINSON, P. et J. ELLISON (2000). *Les Canadiens se branchent : l'utilisation d'Internet par les ménages reste à la hausse en 1999*. Série sur la connectivité, n° 1. Statistique Canada.
<http://www.statcan.ca/francais/research/56F0004MIF/56F0004MIF00001.pdf>

DRYBURGH, Heather (2001). *Les temps changent : pourquoi et comment les Canadiens utilisent Internet*. Statistique Canada.
<http://www.statcan.ca/francais/research/56F0006XIF/56F0006XIF00001.pdf>

FRÉCHETTE, Christiane. *Les enjeux et défis linguistiques de l'intégration des Amériques*. Mémoire présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) par le Conseil de la langue française du Québec. Québec, 14 septembre 2000, 21 p.

<http://www.clf.gouv.qc.ca/ReppubF.html#F159>

Groupe de travail fédéral sur la numérisation. *Vers une nation axée sur le savoir : l'apport de la numérisation*. Rapport final. Ottawa, 31 décembre 1997, 115 p.

<http://nlc-bnc.ca/8/3/r3-407-f.html>

MORIN, René (2000). « L'internationalisation d'Internet ou l'essor du multilinguisme numérique », dans *Objectif*, vol. 1, n° 2, p. 16-22.

<http://www.ReneMorin.net/pubconf/objectifv1n2.pdf>

PIETTE, J., C.M. PONS et L. GIROUX (2001). *Les jeunes et Internet (représentation, utilisation et appropriation)*. Document d'accompagnement à la présentation de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Québec, février 2001, p. 8. http://www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca/pdf_journees/Piette_J_Pons_CM_Giroux_L.pdf

PricewaterhouseCoopers (2000). *Enquête sur l'utilisation de l'Internet par les Canadiens*. Canadian Consumer Technology Study 2000.

<http://www.pwcglobal.com/extweb/ncsurvres.nsf/DocID/87D86887E21167118525699900751D65>

Statistique Canada (2001). « Enquête sociale générale : utilisation d'Internet, 2000 ». *Le Quotidien*, 26 mars 2001. <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/010326/q010326a.htm>

Statistique Canada (2001). *Aperçu : Accès et utilisation des technologies de l'information et des communications*. Mars 2001.

<http://www.statcan.ca/francais/freepub/56-505-XIF/0000156-505-XIF.pdf>

United States Internet Council & ITTA Inc. *State of the Internet 2000*.

<http://usic.wslogic.com/intro.html>

Autres documents

Canada. *Bilan des activités du Comité de concertation technolinguistique (CCT)*. Bureau de la traduction, Ottawa, 19 décembre 2000, 5 p.

Canada. *Le développement des TIC en Francophonie... Où en sommes-nous quatre ans après la Conférence de Montréal ? État des lieux, bilan et prospective*. MAECI, février 2001.

Canada. *Le développement des technologies de l'information et de la communication en Francophonie. Comment le Canada peut-il agir avec les opérateurs francophones pour réduire de façon significative la fracture numérique ?* MAECI, décembre 2001. 22 p.

Global Bridges? Digital Opportunities. Avant-projet de rapport du Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT, aussi appelé DOT Force).

Groupe de travail sur le renforcement de l'espace virtuel de la Francophonie canadienne (2000). *Pour une stratégie de renforcement des capacités de l'espace virtuel dans la Francophonie canadienne*. Rapport final. Ottawa, novembre 2000.

République française, Ministère de la Culture et de la Communication (2000). *Rapport au Parlement sur l'application des dispositions des conventions ou traités internationaux relatives au statut de la langue française dans les institutions internationales*.

Test qualitatif de *Termium Plus*. TPSGC, Bureau de la traduction et Patrimoine canadien. Les Études de Marché Créatec. Montréal, mars 2000, 36 p.

Test quantitatif de *Termium Plus*. TPSGC, Bureau de la traduction et Patrimoine canadien. Les Études de Marché Créatec. Montréal, avril 2000, 49 p.

Remerciements particuliers

Michel CARTIER, consultant.

Jean DAUDELIN, consultant.

Jean-Claude GUÉDON, professeur à l'Université de Montréal.

René MORIN, analyste conseil.

Réjean ROY, consultant.

NOTES

- 1 On peut consulter le texte intégral de cette étude en ligne à l'adresse : http://www.ocol-clo.gc.ca/gouv_int.htm
- 2 On peut consulter le texte intégral de cette réponse en ligne à l'adresse : <http://www.ocol-clo.gc.ca/reponse.htm>
- 3 On entend par *taux de pénétration d'Internet* le pourcentage d'internautes par rapport à la population totale. Nos calculs sont basés sur les chiffres publiés dans le CyberAtlas <http://cyberatlas.internet.com> du 5 novembre 2001.
- 4 DRYBURGH, Heather, *Les temps changent : pourquoi et comment les Canadiens utilisent Internet*, p. 4, <http://www.statcan.ca/francais/research/56F0006XIF/56F0006XIF00001.pdf> et aussi Statistique Canada (2001), « Enquête sur l'utilisation d'Internet par les ménages, 2000 ». *Le Quotidien*, 26 juillet 2001. <http://www.statcan.ca/Daily/Francais/010726/>
- 5 *Ibid.*, p. 7.
- 6 ROTERMANN, Michelle, « Jeunes Canadiens branchés ». Statistique Canada, *Tendances sociales canadiennes*, Hiver 2001.
- 7 Selon l'Association canadienne des radiodiffuseurs et Bell Canada.
- 8 *Précité à la note 6*, p. 7.
- 9 <http://www.infometre.cefrio.qc.ca/fiches/fiche281.asp>
- 10 Statistique Canada. Enquête sociale générale de 2000.
- 11 *Surveying the Information Deficit*. InterNet Consulting Group. Report Commissioned by Internet Deficit: Canadian Solutions Steering Committee. University of Calgary et Université de Montréal. Octobre 2001, p. 34.
- 12 Voir <http://www.unesco.org/>
- 13 ROY, Réjean. *Servir le monde. Les enjeux de l'internationalisation des sites Web québécois*. Montréal, CEVEIL, 2001. <http://www.ceveil.qc.ca/fiq9.html>
- 14 La Commissaire aux langues officielles recommandait, dans l'étude de 1999, que le gouvernement du Canada : « augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, l'expertise requise pour augmenter le volume et améliorer la qualité de traduction des documents des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet » (rec. 4) et « augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, la qualité et le volume de numérisation des documents de langue française des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet » (rec. 5).

- 15 La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : « favorise la recherche et le développement d'outils linguistiques dans les deux langues officielles afin de développer encore davantage les industries de la langue du Canada » (rec. 8) et « rende accessibles, sans frais, sur Internet, les banques de terminologie, modules de recherches bilingues et spécialisés, et outils de transferts linguistiques qui sont la propriété du gouvernement du Canada » (rec. 9).
- 16 Éléments tirés du *Bilan des activités du Comité de concertation technolinguistique* (CCT). Bureau de la traduction, Ottawa, 19 décembre 2000, p. 2.
- 17 Deuxième axe stratégique – Soutien aux industries de la langue.
- 18 Communiqué du 25 avril 2001. Bureau du Conseil privé, Ottawa, 2 p.
- 19 Ce portail est accessible à l'adresse : <http://www.Canada.gc.ca>
- 20 Ce site est accessible à l'adresse : <http://www.strategis.ic.gc.ca>
- 21 *Enquête sur l'utilisation de l'Internet par les Canadiens*. PricewaterhouseCoopers. Canadian Consumers Technology Survey 2000.
<http://www.pwcglobal.com/extweb/ncsurvres.nsf/DocID/87D86887E21167118525699900751D65>
- 22 *Ibid.*
- 23 Politique du Secrétariat du Conseil du Trésor, juin 2001.
- 24 BERTRAND, Guy. *La diversité culturelle et linguistique des contenus dans la nouvelle économie*. Journée thématique. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, 9 février 2001.
http://www.etatsgeneraux.gouv.qc.ca/pdf_journees/Bertrand_G.pdf
- 25 Large bande, c'est-à-dire une vitesse supérieure à 56 Ko/s.
- 26 Disponible à l'adresse : <http://www.cursus.cursus.edu>
- 27 Voir : Canada. *Les exigences des langues officielles et le gouvernement en direct*. Enquête spéciale. Commissariat aux langues officielles, Ottawa, 2002, 14 p.
- 28 Canada. *L'utilisation d'Internet par les institutions fédérales*. Commissariat aux langues officielles, Ottawa, 1999. <http://www.ocol-clo.gc.ca/suiv.htm>
- 29 En vertu de l'article 46 de la *Loi sur les langues officielles* : Le Conseil du Trésor est chargé de l'élaboration et de la coordination générales des principes et programmes fédéraux d'application des parties IV, V et VI dans les institutions fédérales (...) [et de] surveiller et vérifier l'observation par les institutions fédérales des principes, instructions et règlements - émanant tant de lui-même que du gouverneur en conseil - en matière de langues officielles.

- 30 La Commissaire aux langues officielles recommandait dans l'étude de 1999 que le gouvernement du Canada : augmente les ressources afin d'accroître de façon significative, d'ici l'an 2002, la qualité et le volume de numérisation des documents de langue française des ministères et organismes fédéraux devant être diffusés sur Internet » (rec. 5); « élabore, d'ici le 1^{er} juillet 2000, une stratégie intégrée à l'égard de la présence et de la qualité de contenus et de services en français sur Internet et des mécanismes de contrôle visant à en assurer une mise en œuvre efficace » (rec. 2) et « élabore et mette en œuvre une stratégie d'investissement afin de favoriser l'essor d'un secteur privé et des organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine des contenus et des services de langue française » (rec. 11).
- 31 Accessible à l'adresse : <http://www.Canada.gc.ca>
- 32 Accessible à l'adresse : <http://www.acces.ca>
- 33 Accessible à l'adresse : <http://www.placeducanada.gc.ca>
- 34 D'après les rapports de Communication Canada.
- 35 72 ministères et organismes où le Conseil du Trésor est employeur, 63 sociétés d'État employeurs distincts, et 43 organismes privatisés. Selon le Rapport annuel sur les langues officielles de la Présidente du Conseil du Trésor 2000-2001, Ottawa, p. 19.
- 36 ROY, Réjean, « Le français et les nouvelles technologies », dans Michel Plourde (dir.), *Le français au Québec*. Montréal, Fides, 2000.
- 37 En termes techniques, on pourrait dire que l'utilisation de l'ASCII pur à 7 bits (128 caractères) n'a pas permis, pendant longtemps, aux ordinateurs et à Internet d'accueillir d'autres langues que l'anglais et, par ricochet, le swahili et l'indonésien, qui eux non plus ne comportent pas de signes diacritiques.
- 38 Conseil canadien des normes. <http://ww2.scc.ca/std-fr/std5878.html>
- 39 MARSAN, Carolyn DUFFY, *Patent flap slows multilingual domain name plan*, CNN, 27 mars 2001. http://www.viagenie.qc.ca/fr/i18n/idn-CNN_news-20010327.shtml
- 40 L'emploi d'Unicode permettrait aussi de faciliter les communications de l'État avec les Canadiens et Canadiennes de langues autochtones.
- 41 Resource Description Framework.
- 42 Ailleurs en francophonie, on parlera souvent de génie linguistique ou d'ingénierie linguistique.
- 43 LYMAN, Peter et Hal R. VARIAN, *How much information?* Berkeley, University of California, 2000. <http://www.sims.berkeley.edu/research/projects/how-much-info/>

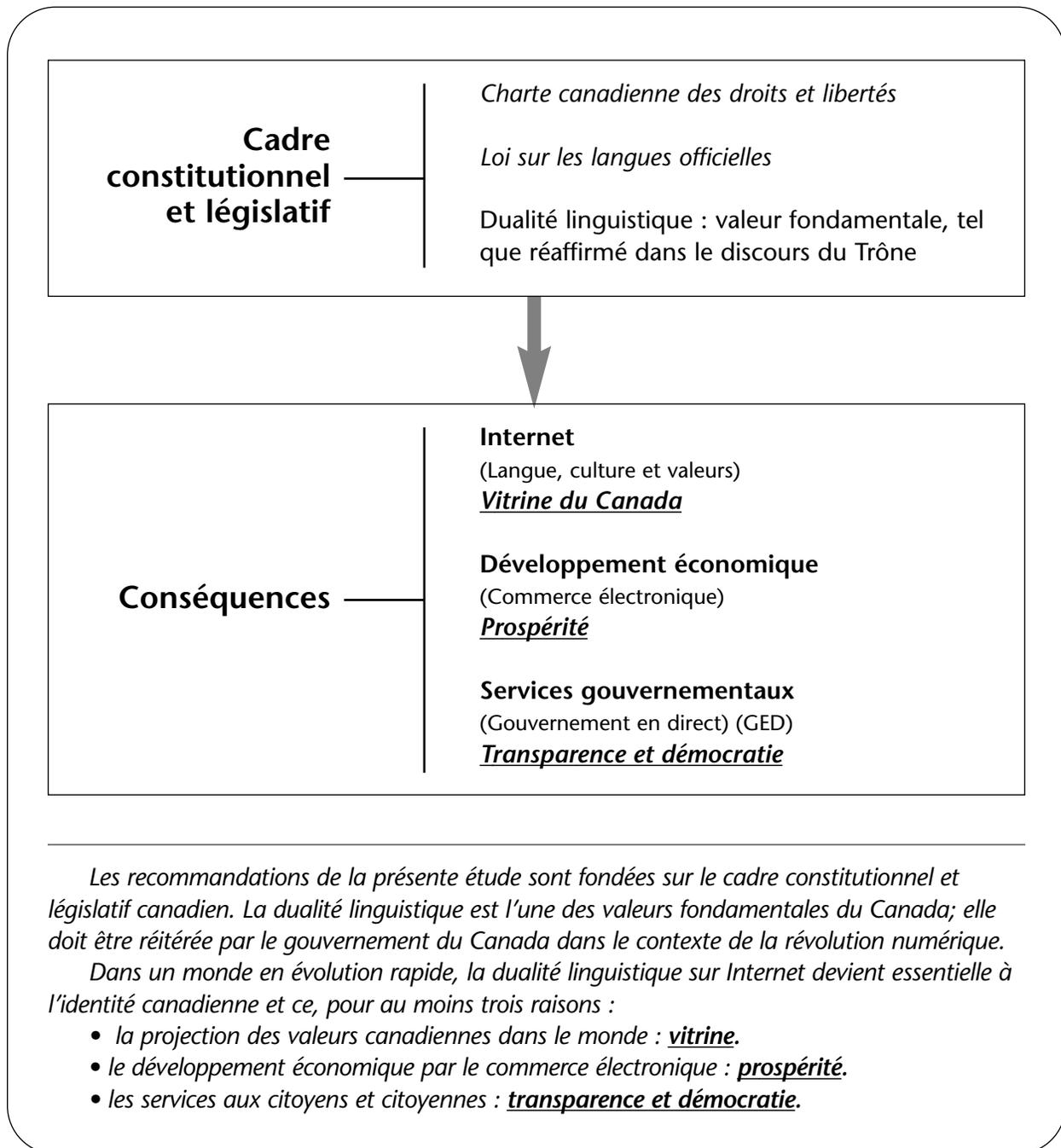
- 44 *Querium* étend le champ de la recherche en proposant une liste de synonymes pour le terme recherché, ce qui permet à l'utilisateur de faire d'un seul coup une recherche sur plusieurs termes apparentés. La liste proposée comprend des termes en français et en anglais, l'utilisateur pouvant ainsi chercher des documents dans les deux langues officielles et ce, d'un seul clic.
- 45 Test quantitatif de *Termium Plus*. TPSGC, Bureau de la traduction et Patrimoine canadien. Les Études de Marché Créatec, Montréal, avril 2000, p. 6.
- 46 *Ibid.*, p. 14.
- 47 « La Commissaire aux langues officielles recommande que le gouvernement du Canada constitue ou favorise la constitution d'un portail sur Internet afin de rendre plus facilement accessibles les informations sur les États membres de la Francophonie » (rec. 12)
- 48 Accessible à l'adresse : <http://www.franconetcanada.org>
- 49 La Francophonie à l'heure d'Internet, n.d. Journal ECO du Cameroun, mai 1999.
- 50 Déclaration de Québec, Sommet des Amériques à Québec, section 17.
- 51 FRÉCHETTE, Christiane. *Les enjeux et défis linguistiques de l'intégration des Amériques*. Mémoire présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) par le Conseil de la langue française du Québec. Québec, 14 septembre 2000, 21 p. <http://www.clf.gouv.qc.ca/ReppubF.html#F159>
- 52 Recommandation du Comité d'experts sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace. UNESCO, Recommandation 30 C/37 de la Conférence générale. Paris, 2001.
- 53 CLAVET, Alain. *Les enjeux du multilinguisme sur Internet : vers un plan d'action de l'UNESCO*. Présenté à la 13^e conférence régionale quadriennale et statutaire des 50 commissions nationales pour l'UNESCO de la région Europe. Montréal, juillet 2001, p. 3. <http://www.unesco.ca/french/Documents/FinalReport/FinalReport-FR.pdf>
- 54 *Précité à la note 21.*
- 55 Le méga-moteur organise l'utilisation simultanée de moteurs de recherche afin que la recherche bénéficie de leurs caractéristiques complémentaires.

LISTE DES SCHÉMAS

Schéma 1 : Le premier axe stratégique, la création d'une masse critique de contenus en français sur Internet (Recommandations 4 à 10)	20
Schéma 2 : Le deuxième axe stratégique, le déploiement des industries de la langue (Recommandations 11 à 16)	28
Schéma 3 : Le troisième axe stratégique, les enjeux de la politique étrangère canadienne (Recommandations 17 à 19)	33

ANNEXE A

LE CADRE CONSTITUTIONNEL ET LÉGISLATIF



ANNEXE B

LISTE DES INSTITUTIONS ET ORGANISMES MIS À CONTRIBUTION

À L'INTERNATIONAL :

- L'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)
- Le Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF)
- Le Comité d'experts sur le multilinguisme et l'accès universel au cyberspace de l'UNESCO.
- La Délégation générale à la langue française du gouvernement français (DGLF)
- La Direction générale de la société de l'information de la Commission européenne
- Le Réseau international francophone d'aménagement linguistique (RIFAL)
- L'Union Latine (UL)

AU CANADA :

- Le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO)
- La Commission canadienne de l'UNESCO
- Le Conseil de la langue française (CLF)
- La Direction de l'autoroute de l'information, ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC)
- ISOC-Québec, section de l'Internet Society
- L'Observatoire québécois des industries de la langue (OQIL)
- L'Office de la langue française (OLF)
- Recherche appliquée en linguistique informatique (RALI)
- Le Site de l'aménagement linguistique au Canada (SALIC)

AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL :

- Le Bureau de la traduction (BT)
- Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
- Industrie Canada (IC)
- Patrimoine canadien (PC)
- Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)
- Statistique Canada (SC)
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)

ANNEXE C

PAR DELÀ LE DÉDALE DES ACTEURS : LA NÉCESSITÉ D'UNE VISION GLOBALE

AU NIVEAU INTERNATIONAL :

Affaires étrangères et Commerce international (MAECI)

- Le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT, aussi appelé DOT Force)

L'Agence canadienne de développement international (ACDI)

- FrancoNet Canada

CANARIE Inc.

- Le Programme de recherche appliquée sur les médias interactifs (RAMI)

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI)

- L'Institut pour la connectivité dans les Amériques (ICA)

Le Centre international pour le développement de l'inforoute en français (CIDIF)

La Conférence des Ministres francophones chargés des inforoutes

Patrimoine canadien

- La Toile scolaire francophone et Cyberjeunes Canada

Le Réseau international francophone de l'aménagement linguistique (RIFAL)

Le Secrétariat du Conseil du Trésor

- Avis linguistiques et terminologiques au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour l'Agence de la Francophonie

Travaux préparatoires au Sommet mondial sur la société de l'information de 2003

L'UNESCO

- Le Comité d'experts sur le multilinguisme et l'accès universel au cyberspace

AU NIVEAU INTERMINISTÉRIEL FÉDÉRAL :

Le Bureau de la traduction

- Le Comité de concertation technolinguistique (CCT)

Le Groupe de référence des ministres sur les langues officielles

Industrie Canada

- Le Comité interministériel sur la large bande

Justice Canada

- Le Programme national d'administration de la justice du Canada (PAJLO)

Patrimoine canadien

- Le Groupe de travail sur le français sur Internet (GTFI)

Le Secrétariat du Conseil du Trésor

- Le Comité des sous-ministres responsable des langues officielles (CSMLO)
- Le Comité de concertation interministérielle sur les industries de la langue (CCIL)
- Le sous-comité responsable de la gestion de l'information (SCGI)
- Le groupe consultatif sur le Gouvernement en direct
- Le Site sur l'aménagement linguistique (SALIC)

AU NIVEAU MINISTÉRIEL ET DES ORGANISMES FÉDÉRAUX :

Le Conseil national de recherches du Canada

- L'Institut des technologies de l'information (ITI)
- Le Comité consultatif des langues officielles du CNRC

Industrie Canada

- Le Comité ministériel du français sur Internet (CMFI)

Patrimoine canadien

- Le Comité consultatif national sur la culture canadienne en ligne

Téléfilm Canada

- Le Comité conseil et le Fonds des nouveaux médias